

2016-2021
Procès-verbal n° 9a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 29 mai 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 70/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (10): Mmes et MM. Daniel Gander, Adeline Jungo, Emmanuel Kilchenmann, Jérôme Magnin, Vincent Pfister, Jean-Frédéric Python, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Valérie Rück, Nicolas Stevan, Thomas C. von Gunten.

Absent (0):

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor, Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Didier Steiner.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette huitième séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 10 mai 2017 contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? M. le Syndic vous avez la parole.

Steiert Thierry, Syndic. Merci M. le Président. En effet le Conseil communal souhaiterait demander une modification de l'ordre du jour dans le sens où le point 6, à savoir Message crédit d'ouvrage de 3'500'000 francs pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz, serait avancé et serait traité directement après le point 2 de l'ordre du jour.

L'argumentaire est le suivant: comme vous le savez le planning pour les travaux de l'école de la Vignettaz est extrêmement serré et nous sommes contraints de pouvoir ouvrir cette école en 2019 et dans ce sens-là chaque semaine compte or les publications de la décision du Conseil général d'octroyer ce crédit pour les travaux préparatoires seraient publiées dans la feuille officielle le 2 juin si le vote a lieu le 29 mai c'est-à-dire aujourd'hui puisque le dernier délai d'annonce pour la feuille officielle c'est le mardi 30 mai donc demain à 12.00 heures sinon tout ceci serait repoussé d'une semaine. Le permis pour les travaux anticipés n'est pas encore délivré par le Préfet, il est attendu après le vote au Conseil général et dès l'obtention du permis les travaux commenceront par la pose du chauffage à distance. La pose du chauffage à distance dure un mois et dépend de l'obtention de notre autorisation anticipée des travaux puisque dès l'obtention de l'autorisation de construire, groupe E Celsius a besoin d'une semaine pour organiser les travaux qui dure en tout trois semaines. Donc trois plus un fait quatre. Si on vote aujourd'hui le 29 mai, le délai référendaire commence le 2 juin et se termine le 3 juillet. Le délai sera donc respecté et aucun frais issu du crédit sollicité ne serait engagé durant ce délai. Par contre ce que nous ne souhaitons pas, si le Message passe demain le 30 mai comme c'était initialement prévu, le délai référendaire commencerait le 9 juin et se terminerait le 10 juillet. On devrait alors entreprendre des travaux de démolition et de défrichage durant le délai référendaire et on engagerait environ un montant de 62'000 francs durant ce délai. Voici notre argumentaire pour demander cette modification d'ordre du jour.

Le Président. Merci M. le Syndic. J'ouvre la discussion et je passe la parole à M. E. Moussa.

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Afin qu'on soit formellement tout à fait en ordre je dépose pour toutes les raisons évoquées par le Conseil communal une motion d'ordre demandant justement la modification de l'ordre du jour en avançant le point 6 le Message n° 17 juste après le point n° 2 de l'ordre du jour.

Vote

La proposition d'avancer le point 6 après le point 2 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des 65 membres présents.

Ont voté pour la modification de l'ordre du jour: 65 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la modification de l'ordre du jour: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 5 Gapany Joël (DC-vl), Jacquat Vincent (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (--)

L'ordre du jour modifié est ainsi approuvé.

1. Communications du Président
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle;
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation des procès-verbaux n° 8 a et b des séances du Conseil général des 28 et 29 mars 2017;
3. Crédit d'ouvrage de 3'500'000 francs pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz – Message n° 17;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
4. Confirmation du mandat confié à la Fiduciaire REVICOR Consulting SA pour la révision des Comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2016 et 2017 – Rapport de la Commission financière;
5. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2016 de la Ville de Fribourg – Message n° 15;
Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les Comptes et le Rapport de gestion de sa Direction
6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires – Message n° 16;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 178 de Mme et MM. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier l'amélioration de la page du Conseil général du site Internet de la Ville de Fribourg en reprenant les conclusions de la Commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 179 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180 de Mme et M. Gisela Kilde (DC/vl) et Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, lui demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant;

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 181 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/vl), ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville);
11. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 37 de MM. Simon Murith (DC/vl) et Blaise Fasel (DC/vl), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de suivi électronique indiquant l'arrivée des bus aux arrêts de la commune;
 - n° 38 de MM. Blaise Fasel (DC/vl) et Simon Murith (DC/vl), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création de zones de vie nocturne et d'une stratégie de propreté et de sécurité pour ces zones;
 - n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville;
 - n° 40 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (DC/vl), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand;
 - n° 41 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) et de 32 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley";
12. Réponse à la question n° 39 de M. Rainer Weibel (Verts) relative aux aspects écologiques et sociaux du site blueFACTORY;
13. Divers.

1. Communications du Président

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

Le Président. Permettez-moi pour commencer cette allocution de remercier mon prédécesseur M. Christophe Giller. Il a été le Président des grandes premières: première fois qu'un élu UDC siège à

la présidence du Conseil général, premier Président de la législature 2016-2021, première fois que le CG siège dans la salle du Grand Conseil, et enfin première fois que le CG a utilisé le vote électronique.

Cher Christophe, pour toutes ces premières, pour ta transparence, pour ton travail, pour ton dévouement, bref pour ta présidence, je te dis bravo et merci. Je félicite M. Julien Vuilleumier pour sa brillante élection à la vice-présidence.

Pour le Conseil communal et les employés communaux, en particulier le secrétariat du Conseil général, je tiens à vous dire que je suis très heureux de pouvoir collaborer étroitement avec vous cette prochaine année.

Chers membres du Conseil général, je tiens à vous remercier de votre confiance et de m'avoir élu à la présidence pour une année. Les suffrages que vous m'avez attribués me font sincèrement plaisir et me rendent même un peu fier.

Ne faut-il pas l'aimer cette ville pour y siéger à son Conseil général, avec des séances qui commencent vers 19h30 et qui parfois finissent bien après le départ du dernier bus? Et, bien oui, nous aimons Fribourg qui fête cette année ses 860 ans, Fribourg qui pourrait bientôt être ville hôte des Jeux olympiques. Fribourg, avec ses gens d'hier et ses gens d'aujourd'hui. Fribourg, avec ses gens d'ailleurs et ses gens d'ici.

Le but d'un Conseil comme le nôtre est de se comprendre, ou du moins essayer de se comprendre. Car, entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous voulez entendre, ce que vous entendez, ce que vous croyez comprendre, ce que vous voulez comprendre et ce que vous comprenez, il y a au moins dix possibilités de ne pas se comprendre.

Mais essayons quand même! Se comprendre, que l'on ait des opinions politiques différentes, se comprendre, que l'on ait des langues maternelles différentes, se comprendre. A ce sujet, j'ouvre une petite parenthèse à mon discours et je vais faire mon premier acte officiel en tant que nouveau Président du Conseil général en déclarant ceci: "Sehr geehrte Generalrätinnen und Generalräte, ab sofort erlaube ich euch, ich wiederhole, erlaube ich euch, eure Wortmeldungen auf Französisch zu halten".

Quand je vous vois toutes et tous ici en séance, je pense aux citoyennes et citoyens de notre ville qui nous ont élus. Nous devons être solidaires de leur choix et non pas se la jouer individuelle. Nous devons être à leur écoute et retransmettre leurs soucis et leurs envies dans nos sessions. Nous devons aussi, malgré nos différences, être solidaires et respectueux les uns envers les autres car si nous sommes des adversaires politiques, nous ne sommes pas des ennemis.

"On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux". Cette phrase écrite par Antoine de Saint-Exupéry, dont on fête l'anniversaire de son passage à Fribourg cette année, devrait nous inspirer. En effet, essayons de temps en temps de fermer les yeux et de nous laisser gagner par notre âme d'enfant et ainsi voir les Messages du Conseil communal, les postulats et autres propositions d'une façon différente et non pas uniquement en lisant des chiffres alignés dans des colonnes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, il est temps de terminer mon discours et de traiter nos Messages et, ainsi, de poursuivre notre ordre du jour. Enfin, en tant que conducteur de bus et de trolleybus je nous dis à toutes et tous "en route". (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

Le Président. Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son. Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'art. 51 al. 3 et 4 de notre règlement du Conseil général, une fois que la discussion de détail est close les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. S'il s'agit du Rapport de gestion, du Budget ou des Comptes, le ou la représentant-e du Conseil communal s'exprime en premier, puis le rapporteur/euse de la Commission financière. Après prise de position des rapporteurs/euses, le ou la Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de Ville à la fin de la séance.

J'ai l'honneur et le privilège de vous annoncer l'arrivée de trois nouveaux citoyens en Ville de Fribourg. Il s'agit de Léandre, fils de notre collègue Lorraine Ducommun, d'Olivia, fille de notre collègue Vincenzo Abate et de Lola Jean, fille de notre collègue François Ingold. Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de bonheur. (Applaudissements)

Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible, de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

Suivant l'avancée des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures. J'en ai terminé avec mes communications. Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation des procès-verbaux n° 8 a et b des séances du Conseil général des 28 et 29 mars 2017

Le Président. Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec remerciements à leur rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Crédit d'ouvrage de 3'500'000 francs pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz - Message n° 17

Récusation

Giller Christophe (UDC). M. le Président, je vous félicite déjà pour votre discours et je vous annonce que je vais me récuser sur cet objet. Ma société étant mandataire à l'école de la Vignettaz.

Le Président. Merci M. C. Giller nous avons pris note.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une attention de tous les instants que la Commission financière s'est réunie en date du 8 mai 2017 pour débattre du Message n°17 – Crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz. Pour mener à bien ses débats, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de Mme A. Burgener Woeffray, Conseillère communale et de Mme Surchat Vial, Architecte de Ville.

Ce Message demande au Conseil général d'autoriser le Conseil communal d'engager un montant de 3'500'000 francs destiné à un crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz. Je ne vais pas revenir sur le fond projet, puisqu'il vous sera présenté avantageusement par Mme la Conseillère communale. Je vais plutôt vous proposer quelques réflexions et remarques émises lors de notre séance.

1. La Commission a demandé des précisions quant au planning et l'obtention des permis de construire, planning qui lui semblait être des plus serrés. Il nous a été confirmé que la Commune doit jouer la montre dans ce projet si elle veut ouvrir les portes de la nouvelle école en automne 2019. Avec un délai de construction si court et une mise à l'enquête se terminant à la mi-avril, il était primordial de présenter ce Message le plus rapidement possible, afin de pouvoir commencer les travaux sans tarder. La Commission financière a néanmoins relevé que les délais très serrés n'ont pas appauvri la qualité du Message.

2. La Commission financière s'est interrogée sur l'opportunité de présenter un crédit d'ouvrage pour des travaux préparatoires, plutôt que de présenter un devis général. Même si cette situation peut être qualifiée d'inconfortable, elle s'explique néanmoins par le fait que la Commune n'avait que 80% des soumissions qui étaient entrées lors de la rédaction de ce Message. Le Conseil communal a préféré découper le devis en deux, de manière à venir vers le Conseil général cette automne avec un devis général de +/- 10%, plutôt que maintenant avec une marge d'erreur de +/- 15%. La Ville est d'ailleurs actuellement en train de mettre en concurrence différentes entreprises. La Commission financière n'a pas émis d'avis sur cette manière de faire.
3. La Commission financière a relevé une délicate appréciation de certains chiffres qui ne sont, a priori, pas toujours très clairs, entre ceux du Message, ceux du Plan financier, des coûts d'investissement et des crédits votés. Néanmoins, tous ses chiffres, après analyse et explications, ont paru appartenir à la même réalité.

Fort de ces remarques et réflexions, la Commission financière a accepté, à l'unanimité des 8 membres présents, le crédit d'ouvrage d'un montant de 3'500'000 francs pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Le 10 mai passé, la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 17 qui nous occupe ce soir.

Je remercie à mon tour Mme la Directrice de l'Édilité, Mme l'Architecte de Ville, Mme la Cheffe de projet et M. l'ingénieur mandaté pour les explications et clarifications apportées durant la séance.

Chacune et chacun ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez déjà pu lire.

La Commission, avant de traiter du thème principal et unique, à savoir, les travaux préparatoires, a pu prendre connaissance de l'évolution du projet, ainsi que des modifications et améliorations qui ont déjà pu être prises en compte depuis l'octroi du crédit d'étude, en septembre passé. Grâce à ces informations intermédiaires, la Commission sera d'autant mieux préparée pour traiter le Message relatif au crédit d'ouvrage pour la construction de la première étape, Message qui, comme déjà précisé par le Président de la Commission financière, sera peut-être soumis au Conseil général au mois de septembre prochain.

Concernant les travaux préparatoires, la Commission n'a pas émis de remarques particulières sur le principe. Elle note que le calendrier reste très ambitieux et soutient le Conseil communal dans son choix de présenter cette demande de crédit pour éviter ainsi de devoir repousser d'un an l'ouverture des bâtiments. Naturellement, personne n'est à l'abri d'événements imprévus qui pourraient retarder le chantier. Autrement dit, tout ce qui peut être anticipé est bon à prendre tant que, en particulier, la sécurité et la légalité sont respectées!

Les échanges ont été nombreux concernant la zone de chantier, les nuisances et surtout les mesures prises pour assurer la sécurité des élèves durant cette première phase de chantier. Il est à noter que les travaux prévus se feront en grande partie durant les vacances d'été, ce qui réduira les risques et dérangements pour les usagers de l'école.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que le Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le nouveau bâtiment de l'école de la Vignettaz est attendu. La croissance démographique ainsi que le développement de nouveaux quartiers d'habitation vont engendrer une augmentation importante de la population et, par conséquent, du nombre d'enfants scolarisés. La clause du besoin établie selon l'outil de planification permettant de définir les besoins scolaires est confirmée. Il en découle la nécessité d'ouvrir la nouvelle école à la rentrée 2019. Nous avons un peu plus de deux ans pour construire cette nouvelle école avec un programme complet pour deux filières, y compris une salle de sport simple et un abri de protection civile. La demande de permis de construire a été publiée dans la feuille officielle du 3 mars 2017. Aucune opposition n'a été déposée. Le dossier est actuellement au Service des constructions et de l'aménagement (SECA) pour traitement. Parallèlement, une demande d'autorisation de début anticipé des travaux a pu être soumise à la Préfecture, afin de pouvoir débiter le chantier dès le mois de juin, sous réserve du vote de ce soir. Pourquoi solliciter le Conseil général ce soir au sujet de ces travaux préparatoires? - Le calendrier est très serré. A un point tel qu'il a fallu déposer la demande de changement d'ordre du jour en début de séance, afin que le Message soit traité ce soir. Nous gagnons une semaine. Je vous remercie de l'avoir accordée. Si vous votez le crédit ce soir et que le Préfet autorise le début anticipé des travaux, deux travaux distincts pourront directement commencer.

- a) L'installation du chauffage à distance (CAD) aux frais du groupe E Celsius. Ces travaux se feront durant le délai référendaire qui commencera le 2 juin et se terminera le 3 juillet.
- b) Ensuite, les travaux préparatoires suivront par l'installation du chantier, le défrichage et la démolition, le terrassement à l'aide d'une enceinte de fouille avec une paroi clouée de neuf mètres de hauteur et de trois parois berlinoises de différentes hauteurs.
- c) Finalement, les canalisations doivent être déplacées et l'alimentation électrique du nouveau bâtiment introduite.

Ces travaux s'élèvent à 3'500'000 francs. Ce montant représente les 15,8% des coûts globaux estimés actuellement à 25'585'000 francs. Après déduction des subventions de l'Etat pour les constructions scolaires et pour l'abri de protection civile le dépassement est actuellement de 1'165'000 francs. Nous sommes à +/- 15%. Ces dépassements s'expliquent par trois améliorations.

- a) Une dalle intermédiaire qui dédoublera l'abri sur deux niveaux qui nous fera gagner une surface de stockage.
- b) La création d'une place de préau supplémentaire, au nord du site, le long de la route de la Gruyère.
- c) L'élargissement du couloir du rez-de-chaussée supérieur avec l'absorption de l'espace extérieur couvert du porte-à-faux.

Des économies sont à chercher afin de rentrer dans un cadre financier défendable. A cette fin, la Commission de bâtisse a mandaté les architectes de chercher des économies, notamment pour les façades.

Au nom du Conseil communal, je vous demande de libérer le montant de 3'500'000 francs pour ces travaux préparatoires. Le Message pour le crédit d'ouvrage, proprement dit suivra, comme cela a déjà été dit, le 19 septembre de cette année. Je remercie les Commissions financière et d'édilité, particulièrement les deux Présidents, pour leur soutien apporté à ce Message et je vous prie Mmes et MM. les Conseillers généraux d'en faire de même.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Parpan Mario (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a examiné le Message du Conseil communal avec grande attention. Il remercie le Conseil communal pour ce Message qui témoigne de la volonté ferme de l'Exécutif de réaliser ce projet dans des délais très ambitieux, dictés par les besoins d'une population croissant à grands pas.

Deshalb wird die CSP-Mitte Links Fraktion den Kredit unterstützen und lädt alle Generalrätinnen und Generalräte ein, dies ebenfalls zu tun. Lassen Sie mich dennoch ein paar Sorgen formulieren, die bereits im Rahmen der Diskussion zum Planungskredit formuliert wurden und für die offenbar keine befriedigenden Antworten in Sicht sind. Die Hauptsorge betrifft dabei den Pausenplatz. Kollege Charles de Reyff äusserte sich diesbezüglich klar und treffend anlässlich der Sitzung vom 19.9.2016. Ich zitiere: *"Toutefois, la Commission est inquiète en constatant qu'à terme, le site de la Vignettaz accueillera plus de 1'000 élèves. Ne serait-il pas temps de réfléchir à un autre site dans le périmètre de provenance des élèves de l'école de la Vignettaz? Les explications reçues du responsable d'établissement nous montrent qu'actuellement déjà, l'organisation des récréations est un véritable jeu de Tetris afin que chaque classe puisse bénéficier de suffisamment de temps et d'espace pour ses périodes de détente"*.

Ce à quoi Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray répondait de manière suivante: *"Du moment que le site scolaire est densifié, les espaces extérieurs deviennent très importants et doivent être considérés avec la plus haute attention. Ce qui est le cas dans le projet retenu car la construction de cette nouvelle école est intégrée dans l'élaboration d'un nouveau PAD (Friglâne) à régler dans le cadre d'un contrat de droit administratif. Celui-ci qui prévoit la démolition des garages situés aux abords du parc Generali, afin d'ouvrir l'espace vers ce dernier et permettre son utilisation"*.

Ces explications ont nourri l'idée que le parc Generali pourrait servir d'espace de récréation pour les élèves de la Vignettaz. Nous demandons au Conseil communal qu'il cherche à établir un contrat de droit administratif permettant justement ce genre d'usage. Autrement, nous lui demandons d'étudier et de présenter d'autres pistes susceptibles d'adapter de façon adéquate les nombres de récréation au nombre d'utilisateurs, sachant que le manque de place est une source de conflits parfois virulents. Mieux vaut donc prévenir que guérir.

Ich weise darauf hin, dass bereits heute - mit weniger Schulkindern und mehr Platz - die Pausen der französisch- und der deutschsprachigen Kindern aus Platzgründen zu unterschiedlichen Zeiten stattfinden müssen. Das ist natürlich nicht im Sinn eines wünschenswerten Austausches zwischen den

Sprachgruppen. Auch können die Kinder des Schulhauses Vignettaz B zurzeit nicht den Innenhof für die Pausen benutzen, weil dadurch der Unterricht im Schulhaus A gestört wird. Zu hoffen, dass der Baulärm den Unterricht weniger stören wird als der Kinderlärm.

La dernière réflexion porte sur le postulat n° 22 transmis par le Conseil général le 15 février 2017. Celui-ci demande au Conseil communal d'étudier les besoins de rénovation et d'investissement pour les bâtiments existants de l'école de la Vignettaz et d'intégrer ces travaux et les coûts respectifs dans une planification globale en lien avec la nouvelle construction prévue à la Vignettaz. Wir bitten den Gemeinderat dieses Postulat in einem Zeitraum zu beantworten, der es erlaubt, die Erkenntnisse daraus zur Optimierung des aktuellen Bauvorhabens zu nutzen.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du Message no 17 demandant un crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz, soit la première étape du projet global. Compte tenu de la planification très serrée de ce projet et des délais à très courts termes pour la mise en fonction des infrastructures scolaires, le groupe libéral-radical comprend la décision du Service de d'urbanisme et d'architecture de soumettre une demande de crédit allégée pour les travaux préparatoires et félicite ledit Service de ne pas anticiper le crédit d'ouvrage avant de pouvoir établir les coûts de l'ouvrage à +/- 10%. En date du 19 septembre 2016, lors du Message n° 16 concernant le crédit d'étude, le groupe libéral-radical souhaitait, je cite: "*insister auprès du Conseil communal pour que celui-ci s'engage, par ce crédit d'étude, à établir et soumettre un crédit d'investissement correspondant aux coûts estimés dans le présent Message (cf. Message n° 6) à environ 20'000'000 francs*". Nous comptons sur son engagement pour disposer au mieux de sa marge de négociation afin que l'investissement global n'atteigne pas le plafond fixé à 25'000'000 francs. Tout en soutenant le présent crédit à hauteur de 3'500'000 francs, et en remerciant le Conseil communal pour sa rédaction, le groupe libéral-radical réitère cette remarque avec ferveur en vue du crédit d'ouvrage qui sera présenté le 19 septembre prochain.

Rapport du groupe des Verts

Abate Vincenzo (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message no 17 relatif au crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Notre groupe souligne encore une fois l'importance de ce projet pour le site scolaire de la Vignettaz et souhaite que les élèves ainsi que les enseignants aient à leur disposition un lieu de travail agréable et conforme aux normes actuelles. Le projet présenté dans le Message contient d'importantes optimisations, en particulier l'élargissement du couloir du rez-supérieur, un espace qui sera sûrement très apprécié par les élèves et les enseignants lors des journées hivernales.

Quelques points inquiètent le groupe des Verts: Malgré l'effort, l'aménagement de la zone d'entrée nord ne remplacera pas l'espace de récréation occupé par le nouveau bâtiment. À long terme, le site scolaire doublera sa capacité d'accueil et nous avons de la peine à imaginer 1'000 élèves se balader, courir et jouer sur le même site. Pour cela, nous tenons à mettre en évidence que le projet nous avait été présenté avec une grande ouverture sur le parc Generali, avec la suppression des garages qui, pour le moment, semble être compromise.

Je termine avec deux questions:

- Les besoins à long terme ne seraient-ils pas couverts excessivement, si l'on tient compte d'une éventuelle diminution des élèves en 2025?
- Serait-il possible de réfléchir déjà maintenant à l'après-fusion au travers de synergies avec les écoles des communes voisines?

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec toute l'attention requise du Message qui nous est soumis aujourd'hui. Nous avons toujours soutenu les projets d'infrastructures scolaires et nous continuerons à le faire. Dans le cas précis de la Vignettaz, nous avons soutenu également le crédit d'étude lorsqu'il nous a été soumis. Nous sommes toutefois un peu surpris de devoir voter aujourd'hui sur des travaux préparatoires, avant même que la réalisation du projet n'ait été formellement décidée, c'est-à-dire avant même d'avoir voté le crédit d'ouvrage. Alors, bien sûr, nous comprenons bien la volonté du Conseil communal de ne pas retarder la réalisation d'un projet important et extrêmement urgent. Bien sûr, il n'y a pas non plus à craindre que le projet soit refusé au moment du crédit d'ouvrage au mois de septembre, mais il nous semble quand même regrettable de devoir mettre aujourd'hui la charrue avant les bœufs. Cela nous paraît révélateur de différents problèmes de fond en matière d'infrastructures scolaires. Durant des années, il n'y a pas eu de visions prospectives. Il y a eu un manque criant de planification qui, heureusement, a trouvé un épilogue avec le nouveau Plan directeur des écoles qui est enfin, trop tard mais enfin, sous toit. Le résultat, c'est que nous sommes toujours obligés de courir après le train. Nous sommes toujours obligés d'agir dans l'urgence. Et de l'urgence à la précipitation, il n'y a qu'un pas. Nous craignons qu'une réalisation ou une planification bâclée puisse conduire à un projet qui soit à la fin plus cher et/ou de moins bonne qualité. En termes de coûts, par exemple, le fait de faire ces travaux préparatoires séparément du chantier principal va-t-il générer une augmentation des coûts, vu qu'il n'y aura pas de synchronisation? C'est une question.

D'autre part, nous relevons qu'en matière d'infrastructures scolaires, notamment, il y a une inadéquation entre le développement démographique de la Ville et celui des infrastructures scolaires et autres qui peinent à suivre le rythme. On pourrait se poser la question de savoir, si le fait de simplement arriver à suivre avec les infrastructures vitales, dont les écoles font partie, ne devrait pas conditionner le développement démographique, l'attribution et l'acceptation du PAD. Pour terminer sur une note plus heureuse, le groupe UDC demande depuis des années que la Commune installe des panneaux solaires sur ses bâtiments. C'est donc avec beaucoup de joie que nous constatons, dans le projet, la construction de panneaux solaires et qu'une bonne partie de l'énergie consommée par cette école sera produite par ce type de panneaux. Nous nous en réjouissons. Ces quelques considérations étant faites, le groupe UDC va bien entendu soutenir crédit de 3'500'000 francs pour les travaux préparatoires. Toutefois, nous espérons que ce cas de figure ne se reproduira pas et, qu'à l'avenir, il y aura une meilleure vision prospective et que l'on pourra faire les choses dans le bon ordre.

Rapport du groupe socialiste

Kuhn Martin (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du Message n° 17 en vue des travaux préparatoires (défrichage, démolition, terrassement, travaux spéciaux et adaptation des conduites au

site). Il s'agit de la première phase des travaux d'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Certes, il n'est pas commun de considérer cela en deux phases. Il y a une certaine urgence. Toutefois, cela permet également de se rendre compte de l'importance de ces travaux préparatoires. Ici on les met vraiment en évidence. Il s'agit de travaux relativement complexes qui figureront parfois dans les Messages de crédits globaux un petit peu en arrière-plan.

Le Message est très bien étayé. Nous sommes vraiment étonnés de sa qualité: descriptif en français et en allemand avec de nombreux plans explicatifs annexés. Le Message va jusqu'à fournir des plans de soutènement importants pour les ingénieurs. Il est intéressant de voir la méthode qui va être appliquée. Je dois dire qu'il est rare de voir des Messages aussi bien étayés. Surtout là, dans le cas concret un crédit de première phase. Le descriptif du projet réactualisé a également été donné. Celui-ci comprend de nombreuses modifications par rapport au projet d'origine. Ces modifications viennent en partie des réflexions proposées par le Conseil général lors de la demande du crédit d'étude. Ainsi, il y a déjà une augmentation des surfaces de récréation qui pourraient être certes améliorées mais on a déjà un premier rapport une amélioration des accès extérieurs. Ensuite au niveau de la sécurisation du chantier, là aussi le projet donne une sécurisation précise et bien définie. Une coupure claire du secteur du chantier par rapport au secteur des écoliers, du corps enseignant. Donc on aura une barrière clairement présente, on aura un accès en dehors du site, donc dans ce cas-là une réduction minimum du risque. Il y a également un securitas qui sera mis à disposition pour rediriger les écoliers sur les secteurs adéquats. Des réflexions ont été amenées sur les nuisances sonores et atmosphériques mais là aussi il est prévu de faire le maximum pour les réduire donc cela est possible. Ce qui a été aussi bien apprécié c'est la collaboration avec la Direction de l'école ainsi que le corps enseignant pour bien expliquer les travaux qui étaient prévus et les risques inhérents à un tel chantier. On espère qu'il y aura peut-être aussi par cette occasion la possibilité de faire participer les écoliers peut-être pour amener des nouveaux intérêts envers la profession qui est celle d'ingénieur. Je vous remercie pour votre attention. Bien sûr le PS va accepter le crédit en question.

Le Président. Merci M. M. Kuhn. Nous sommes rassurés.

Kilde Gisela (DC/vl). Nach dieser Lobesrede kommen doch noch einige kritische Bemerkungen auf sie zu.

Le groupe se révèle très critique envers cet objet. Mais pourquoi cette attitude critique? Lors de la présentation du Message n° 6 concernant le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école de la Vignettaz en 2016, notre groupe avait déjà fait part de ses soucis relatifs aux nombres d'enfants sur le même site. Il a rendu attentif que même la Direction de l'école se soucie des conséquences de cette agrandissement. Il a également exprimé les soucis de la sécurité sur les chemins de l'école et s'est demandé si le Canton a été consulté par rapport aux nombres d'enfants sur ce site, vu que la DICS prévoit pour les CO un maximum de 500 à 600 élèves. M. C. Schenker, membre de notre groupe, et 40 cosignataires ont déposé le 31 mars 2016 le postulat n° 3 demandant une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires. Celui-ci a été transmis le 20 septembre 2016. En lisant le Message actuel, on ne trouve aucune information y relative. Certes, il s'agit d'un crédit d'ouvrage pour les travaux préparatoires. Toutefois, si on avait pris au sérieux les soucis des membres du Conseil général, n'aurait-on pas dû répondre d'abord au postulat, ou bien, au moins, apporter quelques clarifications y relatives dans le Message actuel? Nous attendons donc avec impatience la réponse au postulat n° 3. De plus, la pérennisation des containers et la circulation, ou disons la sécurité dans le quartier durant les travaux ont également provoqué certaines critiques dans notre groupe. Avec inquiétude, nous avons appris que le projet avec Friglane

n'avance pas comme souhaité. Nous demandons donc que le Conseil communal fasse attention au suivi des informations au moins à la population du quartier, qu'il fasse avancer au plus vite le projet avec Friglâne, qu'il réponde aux préoccupations du postulat n° 3 et qu'il considère nos craintes et soucis dans ses Messages concernant l'école de la Vignettaz.

Um doch noch mit einem positiven Punkt aufzuhören, erlaube ich ebenfalls lobend zu erwähnen, dass der Gemeinderat es nun geschafft hat in diesem Neubauprojekt die erneuerbaren Energien zu integrieren. Damit schliesse ich mit der Bemerkung, dass die Gruppe CVP/GLP nur, aber immerhin, diese erste Etappe des Bauprojekts der Vignettaz-Schule unterstützt.

Schenker Claude (DC/vl). Vous vous doutez peut-être que je souhaite revenir sur les soucis exprimés à l'instant par ma collègue Mme G. Kilde pour notre groupe; soucis d'ailleurs exprimés par d'autres groupes aussi ce soir. Je le fais à titre personnel, pour mieux pouvoir pousser un coup de gueule. Je ne parviens pas à comprendre que le Conseil communal ne fasse pas cas des enfants. J'en appelle aux parents que vous êtes aussi, Mmes les Conseillères communales. Personne ne semble avoir écouté notre groupe – oh ça, en 20 ans de politique et venant d'autres partis, je peux le comprendre! – mais plus grave, personne ne semble écouter le Directeur d'établissement de la Vignettaz qui écrivait il y a un an déjà que - et je cite une nouvelle fois parce que je ne suis pas sûr qu'on m'ait compris en septembre – "*...ce grand nombre d'élèves que nous allons accueillir sur le site de la Vignettaz, écrit-il, pourrait provoquer une augmentation des problèmes de comportement. Ces derniers sont inévitables....*". Et ça, qu'on ne l'écoute pas lui, alors ça je ne peux pas le comprendre!

Lors du Message sur le crédit d'étude, notre groupe avait exigé que le Conseil communal ne fonce pas la tête baissée dans un unique projet et qu'il livre une réflexion poussée, des alternatives, essentiellement sur l'implantation des sites scolaires en ville.

Ce soir? Rien! Je construis 16 salles de classe pour septembre 2019 car il me faut 16 salles de classe pour septembre 2019. Cette attitude, ces œillères du Conseil communal me rappellent certaines années des législatures passées durant lesquelles le Conseil communal traitait le Conseil général comme un faire-valoir. Le Conseil communal évoque même la seconde étape à la Vignettaz comme un acquis, du moins si la démographie l'exige. Mais alors, comment vous faire entendre notre mise en garde? Comment vous faire prendre conscience de la responsabilité que vous prenez ce soir envers les enfants d'un quart de la ville, que vous souhaitez agglutiner sur un même site depuis fort loin pour certains d'entre eux mais aussi envers leurs parents.

Oh, notre groupe va pourtant voter ce crédit de construction, comme il l'avait fait en septembre dernier pour le crédit d'étude. Et je comprends mon groupe; on ne refuse pas ainsi des salles de classe indispensables à notre ville qui grandit. Preuve encore ce soir puisque ce ne sont pas moins de trois merveilleux bébés que notre seule salle a engendrés. Mais comment vous faire entendre nos soucis, qui sont ceux de tout parent? Il n'était pas outrecaidant de vous demander quelles mesures vous alliez prendre pour éviter à certains bambins de développer des problèmes de comportement et à d'autres de se faire, je ne l'espère pas mais pourquoi pas, happer sur les artères Midi/Glâne et Beau-regard/Villars? Rien! Et quand y réfléchirez-vous? Quand les prendrez-vous, ces mesures? Après que la deuxième étape soit réalisée, encore et toujours à la Vignettaz? Ce sera un peu tard. Ah non! J'oubliais: il y aura alors d'autres Conseillers communaux.

Mes propos sont durs? Mais pas autant que ce ne serait dur pour les bambins éventuellement touchés et pour leurs parents. Ce soir, j'exprimerai ma consternation et une certaine colère - vous l'avez entendu - en m'abstenant. A bon entendeur!

Murith Simon (DC/vl). C'est avec surprise que j'ai pris connaissance du point 2.3. "Attributions des mandats" du Message à l'étude, où nous apprenons que les prestations d'ingénieur civil ont été attribuées le 12 octobre 2016 au bureau d'étude Edy Toscano SA, à Villars-sur-Glâne, suite à un appel d'offres en procédure ouverte. Ce que nous n'apprenons pas, c'est que cette société, à l'origine familiale, et implantée au niveau national, n'existe plus sous ce nom, mais sous celui d'AF-Toscano AG. Toutes ses actions ont été reprises par le groupe suédois ÅF à compter du 1^{er} janvier 2017, groupe cotée en bourse qui, après s'être ouvert le marché de l'énergie et de la technologie environnementale en Suisse par l'acquisition d'AF-Consult Switzerland, s'est maintenant offert une place importante dans le domaine des infrastructures par la reprise d'Edy Toscano SA. Cette reprise a été annoncée publiquement le 12 décembre 2016, soit seulement deux mois après l'attribution des prestations d'ingénieur civil et était donc connue du soumissionnaire concerné avant l'attribution du marché en question.

Si l'appel d'offres dont il est question n'admettait pas la sous-traitance, force est de constater qu'un tel rachat offre à AF-Toscano la possibilité de contourner cette condition, à l'appui d'un groupe actif sur le plan international.

Je ne mets pas en cause le choix qui a été fait parmi les quinze offres reçues, ni les qualités de l'offre retenue et l'aptitude du soumissionnaire. En revanche, j'invite le Conseil communal à faire preuve de rigueur lors de l'attribution des marchés publics, à s'intéresser de près aux soumissionnaires et à ne pas départager ces concurrents sur la seule base d'un critère de prix. Il en va de l'attribution des deniers publics et de la force de notre tissu économique local! Eu égard à la situation particulière mentionnée, il y aura lieu d'être particulièrement attentif lors de l'étude effectuée par l'entreprise en question.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie d'abord tous les groupes pour leurs avis plus ou moins positifs. Je m'étonne en quelque sorte des propos des représentants du parti démocrate-chrétien- quelques membres en tout cas- qui, si je suis bien l'argumentation, auraient déjà dû voter non au crédit d'étude et ne pas venir maintenant pour critiquer quelque chose qui a été approuvé par le passé. A l'opposé des critiques, certains propos parlent d'un Message bien étayé. Effectivement, nous avons essayé de présenter un Message très détaillé pour, d'une part, inscrire de manière très transparente tous les travaux et tous les coûts. Je peux vous dire que les coûts tels qu'ils figurent ici pour les travaux préparatoires seront exactement les mêmes dans le prochain Message. J'ajoute que, si on veut maintenir une haute sécurité, on ne peut pas faire beaucoup d'économies. Il a été dit que le projet a évolué dans le bon sens. Cela a été dit et constaté par plusieurs partis et aussi par le Président de la Commission d'édilité. Effectivement, les panneaux solaires seront une réalité et le chauffage à distance, également. L'outil d'évaluation et la clause du besoin ont confirmé que nous devons construire maintenant. Nous devons rattraper encore quelques constructions scolaires mais alors que nous savons où se font les constructions c'est ça qui nous dira aussi où ne devons construire des écoles. Sur le site de la Vignettaz, l'évaluation a été faite. Je peux vous dire que selon les normes du Canton, il faut calculer 0,5 m² par enfant dans une cour d'école. Par contre cette cour d'école contrairement à d'autres cours d'école, est un peu différente parce que le site de l'école de la Vignettaz comprend plusieurs espaces récréatifs, plusieurs espaces où les enfants pourront jouer non pas selon leur langue, mais selon l'âge. Il y aura un espace récréatif qui sera plutôt pour les

jeunes enfants. Il faut comprendre que sur le site de la Vignettaz, il y a un passage sous voie qui amène directement de l'autre côté de la route vers un terrain de football. Il y a de nouveau des espaces que les enseignants et les écoliers pourront utiliser.

J'en viens à la question du parc Generali. Comme le Président l'a dit aujourd'hui l'a dit: on entend ce qu'on souhaite entendre. Il n'a jamais été dit que le parc Generali serait un espace pour les écoliers. Par contre, ce qui a été dit, ce que j'ai dit moi-même, c'est que l'école s'ouvrirait sur le parc Generali et que le projet Friglâne permettrait de passer à travers ce parc pour rejoindre l'école ou pour rejoindre le domicile, en rentrant de l'école. Il a été constaté et je le constate aussi, que le projet Friglâne n'avance pas comme nous le souhaitons. Il n'est pas bloqué mais il n'est pas en avance. Pour construire quelque chose, il faut toujours être deux. Et sur le projet Friglâne qui intègre ce parc Generali il y a encore des négociations à mener par rapport aux espaces extérieurs et au cofinancement du projet par les entrepreneurs et les investisseurs. Il a été dit que la circulation est désastreuse devant l'école. Oui, je me suis moi-même rendue à cette école une fois. Ce que j'ai constaté, c'est que les parents qui amènent et qui vont chercher les enfants avec la voiture créent une circulation assez tendue. J'aborde la question de la sécurité du chantier. Comme vous avez pu lire dans le Message, le chantier est très sécurisé. Nous avons engagé un vigile, une personne qui conduira les enfants, les enseignants et les parents à travers le site, selon les différents accès à disposition. Par rapport au changement de nom de l'entreprise Toscano, M. S. Murith, je peux vous dire que les contrats ont été conclus avant. Ils ont été repris. Des contrats doivent être respectés et c'est pour ça qu'ils ont été repris. Ceci est usuel. On ne peut pas rompre un contrat parce que le partenaire a changé.

Vos propos par rapport aux marchés publics sont pertinents. C'est vrai, on ne peut pas seulement considérer le prix mais on doit en tenir compte lorsqu'on veut et doit respecter le Plan financier. J'ai donné le mandat à mon service de chaque fois mentionner, comme le permet la loi sur les marchés publics, que l'on recherche des labels bois suisse. Donc, pour chaque mandat, il s'agira d'un des critères que nous évaluerons. Toutefois, ça ne sera pas le seul. Le prix restera toujours un critère. Vous avez qualifié les finances de – je vous cite: "délicate". Je peux vous dire qu'elles ne sont pas délicates mais nous devons les surveiller. Je vous ai de manière très transparente annoncé qu'il y a un dépassement actuel d'un million de francs par rapport au Plan financier qui est à +/- 25%, alors que nous sommes maintenant à +/- 15% avec 1'000'000 francs de dépassement. Je vous ai dit que nous avons mandaté les architectes de chercher des économies, notamment dans les façades.

Ce qui vous intéresse encore, c'est cette cour de récréation. Non, il n'y aura pas une seule place de récréation. Il y aura une place de récréation au nord, au centre et de l'autre côté de la rue, en dessous du bâtiment B. Ceci devrait permettre d'accueillir tous les enfants lors leurs récréations.

Hr. M. Parpan, sie haben den Baulärm noch angesprochen. Die Schulleiterin hat auf die DOSF verwiesen, auch da war Baulärm nicht auszuschliessen. Sie erwähnte an einer Baukommissionssitzung: man geht besser mit dem Baulärm als gegen den Baulärm. Klar, der Lärm wird da sein aber diese ganzen Bauarbeiten sollen doch so gut wie möglich in den Schulalltag eingebaut werden. Schliesslich gehe ich noch darauf ein, dass an verschiedenen anderen Gebäuden Arbeiten getätigt werden. Parallel zu den Arbeiten am Ende der Fernwärmeleitung und zur gleichzeitigen Installation der ganzen Baustelle, werden alle Fenster im Schulgebäude B renoviert. Somit ist ein Teil ihres Postulats heute schon beantwortet. Ich werde ihnen aber selbstverständlich zu gegebener Zeit alle Details vorlegen.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. J'aimerais répondre aux propos de M. C. Schenker parce que j'ai senti qu'il y avait beaucoup d'émotions dans ses propos. Je peux comprendre que quand le sujet touche à ses propres enfants - étant mère de deux enfants -, on y est plus sensible. Sachez que les soucis que vous avez émis sont pris au sérieux tant par le Service des écoles que par celui de l'édilité. Nous allons examiner votre postulat et voir dans quelles mesures on peut prendre en considération d'autres sites. Sachez qu'un site ne se crée pas comme ça, indépendamment de l'existence ou non de bâtiments. C'est la DICS aussi qui dicte sa loi puisqu'un nouveau site signifie également une multiplication de salles de classe, et donc, des conséquences financières pour l'Etat, ainsi que pour les autres Communes. Je rappellerai que de réunir plusieurs classes sur un même site a aussi des effets positifs. Cela crée des synergies et évite des déplacements. Il est sûr qu'avant un agrandissement, les parents ont toujours peur qu'il y ait trop d'enfants. Nous avons entendu les mêmes craintes que vous avez émises au Schoenberg ou au Jura. Maintenant que les constructions sont faites, nous n'entendons absolument plus rien. C'était la même chose pour le Botzet qui fonctionne très bien, ainsi que pour le Jura avec la DOSF. Ce sont des enfants qui font toute la filière de 1H à 11H. Jusqu'à maintenant, je n'ai entendu aucune remarque sur l'augmentation du nombre d'enfants sur le site. Ainsi, M. C. Schenker, j'aimerais vous conseiller d'attendre parce que vos soucis sont les nôtres. Nous avons un grand souci de qualité. Vous verrez le projet qui vous sera présenté en septembre. Vous constaterez que nous améliorerons la situation actuelle. Nous tendons à faire que la situation soit meilleure après l'agrandissement qu'avant.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 17.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 63 voix contre 0 et 6 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal no 17 du 11 avril 2017;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 3'500'000 francs pour la réalisation des travaux préparatoires en vue de la construction de l'agrandissement de l'école primaire de la Vi-gnettaz, à Fribourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 29 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain Perritaz

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 63 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-

Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 6 Bugnon Marc (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (–), Schenker Claude (DC-vl)

N'a pas voté: 1 Giller Christophe (UDC)

4. Confirmation du mandat confié à la Fiduciaire REVICOR Consulting SA pour la révision des Comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2016 et 2017 – Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. Le 15 décembre 2014, conformément à l'article 98LCo, vous avez, sur la proposition de la Commission financière, décidé de désigner la Fiduciaire REVICOR Consulting SA, route des Arsenaux 41a, 1701 Fribourg en qualité d'organe de révision des Comptes communaux de l'exercice 2015, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2016 et 2017.

La Commission financière porte une appréciation très positive sur la révision effectuée par le mandataire. Le champ d'action est large; les analyses sont conduites avec rigueur; les travaux reposent sur des démarches précises; les conclusions sont solidement étayées.

Proposition

En sa séance du 8 mai 2017, la Commission financière a décidé de proposer aux membres du Conseil général de renouveler le mandat donné à la Fiduciaire REVICOR Consulting SA, route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg couvrant l'exercice 2016, déjà révisé, ainsi que celui de l'année suivante.

Vote

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 69 membres présents, de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la "Fiduciaire REVICOR Consulting SA, route des Arsenaux 41a, 1701 Fribourg" en qualité d'organe de révision des Comptes communaux pour l'exercice 2016, déjà révisé, ainsi que celui de l'année 2017.

Ont voté Oui: 69 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts),

Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 Bettin Christophe (PLR)

5. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2016 de la Ville de Fribourg – Message n° 15

Le Président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48 alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les Comptes que pour le Rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, je tiens à remercier la Commission financière et l'organe de révision pour l'examen des Comptes 2016 de la Ville de Fribourg et les échanges très constructifs qui ont eu lieu à ce propos. D'ores et déjà, le Service des finances a pu résoudre 18 points de la lettre de recommandation de notre organe de révision. Un grand merci au Service des finances et à son Chef de service pour son énorme travail, ainsi qu'à l'ensemble des Services pour l'excellente tenue de leur budget respectif. L'année 2016 boucle avec un excédent de revenus, avant l'attribution volontaire aux réserves et provisions, de 11,1 millions de francs.

Conformément à la stratégie du Conseil communal, une provision en matière de sites pollués a été attribuée (1,5 million de francs), ce qui portera la réserve ou la provision à l'objectif fixé de 2,5 millions de francs à la fin de l'année 2017, ainsi qu'une réserve pour la politique foncière active de 2,5 millions de francs. Le bénéfice après réserves et provisions est de 7,1 millions de francs, soit 2,9% des charges et a été versé à la fortune non affectée, cela afin d'augmenter le ratio de fonds propres et, par conséquent, freiner l'augmentation de l'endettement induit par la volonté de réaliser des projets d'envergure.

Il est à noter que cet exercice prend en compte pour la première fois, de manière complète, l'augmentation du taux d'impôts à 81,6, décidée dans le cadre du budget 2014. Cette remarque ne viendra plus à l'avenir par conséquent.

J'aimerais relever quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement.

- 1) Une nette augmentation des recettes fiscales concernant le bénéfice des personnes morales dont 4,7 millions de francs d'effet unique sur cinq entreprises. L'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt à la source pour un total de 9 millions de francs. Mis à part les effets extraordinaires uniques, le solde est par définition très volatile. Sans ces écarts, le résultat aurait été de

2,1 millions de francs et ne nous aurait pas permis l'attribution aux réserves volontaires telle que nous vous la présentons. J'en profite pour féliciter les entreprises pour les résultats obtenus et les remercier pour leur fidélité à la Commune de Fribourg. Cependant, le fait le plus inquiétant se situe au niveau de l'impôt sur les personnes physiques puisqu'il est en deçà du budget de 2,2 millions de francs et diminue même par rapport à 2015 de 1,2 million de francs. Stable par définition, c'est un véritable risque si cette tendance se confirme. A suivre donc de très près.

- 2) Les charges du personnel sont très légèrement en dessus du budget + 200'000 francs ou 0,4% par rapport au budget. Le fait marquant en 2016 est une modification dans la prise en compte des assurances, trop optimiste lors du budget environ 500'000 francs (480'000 francs). Les charges du personnel sont stables à 25% du total des charges mais augmentent légèrement par rapport à 2015 et à 2014. Tendance logique en vue des projets importants qui vont se développer sur le territoire communal et des charges de travail supplémentaire en matière sociale et d'accueil extrascolaire. Il est à noter que subsistent encore des coûts de renfort à cause des surcharges de travail ainsi que des coûts liés à des absences de longue durée. De manière générale, le résultat démontre que ces charges sont maîtrisées, chaque poste étant par ailleurs analysé individuellement par le Conseil communal avant sa validation.
- 3) Des écarts importants sont constatés concernant les recettes des prestations en lien avec la loi sur l'assurance sociale mais les charges diminuent en conséquence, ce qui donne un bilan neutre.
- 4) Les taxes déchets présentent un solde positif mais sont fortement dépendantes du volume. Elles sont donc par définition difficilement prévisibles.
- 5) L'impact des investissements pèse pour 14,5 millions de francs sur le compte de fonctionnement, en deçà du budget de 6%. Des prévisions sont cependant à la hausse suite à la réalisation des projets présentés dans le programme de législature. Cela a déjà commencé, notamment avec les écoles et la DOSF. A noter ici la nouvelle méthode d'amortissement, à savoir, l'activation à la mise en service et non pas après chaque dépense.
- 6) Plusieurs ajustements de techniques ou de méthodes comptables comme l'impairment de SINEF, la comptabilisation du déficit des Bains de la Motta pour deux années, conformément aux recommandations de l'organe de révision, l'élimination du portefeuille Swiss Life qui appartient, en fait, non pas à la Commune mais aux Conseillers communaux et au personnel en contrat de droit privé, ainsi que les changements du périmètre considéré en matière de débiteurs et impôts irrécouvrables qui prend en compte nouvellement aussi les montants inférieurs à 1'000 francs. De manière générale, il faut remarquer la bonne gestion des Services quant à l'utilisation parcimonieuse de leur budget respectif.

Du côté du bilan, les remarques suivantes peuvent être faites:

- 1) Les dettes à moyen et à long terme pèsent dorénavant 202,5 millions de francs (+ 9 millions de francs) et la dette par habitant est de 5'174 francs (+ 147 francs). Cette situation devrait se péjorer dans les cinq prochaines années du fait des nombreux investissements à réaliser selon le programme de législature.

- 2) Les réserves passent de 11,9 millions de francs à 15,3 millions de francs (+ 3,4 millions de francs).
- 3) Le ratio de fonds propres augmente de 1,3 point, à 9,3%.

Enfin, les risques financiers suivants seront à suivre particulièrement: l'augmentation annoncée des amortissements et le poids de la dette (heureusement, pas très chère actuellement), les sites pollués, les subventions à l'Agglomération en lien avec les projets d'investissement, notamment concernant le PAIII, le départ des contribuables, les charges liées principalement dans le domaine de l'aide sociale et de l'enseignement ou encore des personnes âgées, ou encore évidemment la Caisse de prévoyance et la baisse du taux technique. A noter ici que la Ville de Fribourg fait partie comme l'ensemble des capitales suisses, de ces villes qui regroupent en son centre les charges des plus importantes. Elle est attractive pour les personnes en difficulté sociale mais aussi pour les personnes les plus âgées et les familles. Ce qui fait qu'elle doit mettre en place des infrastructures importantes. On parle des écoles, des EMS et tout le côté social. Il y a bien sûr aussi des opportunités qu'il faudra saisir. On peut citer ici la fusion du Grand Fribourg et les synergies avec d'autres communes, la politique foncière active, l'arrivée de nouveaux contribuables ou encore la maîtrise des charges non liées.

En résumé, je vous ferai ce qu'on appelle la "storyline" des Comptes 2016: écart positif important des recettes fiscales extraordinaires ou très volatiles, bénéfiques des personnes morales, mutations immobilières, baisse des recettes fiscales censées être stables, revenus des personnes physiques à surveiller de très près si la tendance se confirme, une maîtrise des charges dans l'ensemble des Services de manière générale. Ce qui donne un résultat positif de 11,1 million de francs avant réserves et provisions volontaires, 2,5 millions de francs pour le fond de la politique foncière, 1,5 million de francs de provisions pour les sites pollués. Nous allons donc atteindre notre objectif de 2,5 millions de francs fin 2017. Résultat: un excédent de recettes de 7,1 millions de francs attribué à la fortune non affectée afin d'augmenter le ratio de fonds propres.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière.

1. Considérations générales

1.1. Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général

Selon les dispositions légales de la LCO, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 bis). Le Conseil communal, quant à lui, remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires et communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis (art. 98d de la LCo).

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le Message n° 15 du Conseil communal du 11 avril 2017, sur le Rapport de gestion de l'exercice 2016 et les rapports détaillés de la Fiduciaire REVICOR Consulting SA. Le 15 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, accompagnés de M. L. Simon-Vermot Chef de service des Finances et les représentants de la Fiduciaire.

Le vent nouveau perçu l'année passée qui soufflait agréablement sur le Service des finances s'est climatiquement stabilisé cette année encore. Le duo des Laurent Dietrich et Simon-Vermot ont su, cette année encore, nous convaincre de la nouvelle direction qu'avait prise le Service, une direction plus professionnelle, très précautionneuse et clairement proactive. La Commission financière se réjouit donc de pouvoir collaborer durant les quatre prochaines années avec le Service des finances et de pouvoir ainsi relever, de concert, les défis financiers qui attendent la Cité de Zaehringen.

La qualité et l'exhaustivité des rapports disponibles, ainsi que les discussions avec le Conseil communal et avec les représentants de la Fiduciaire, ont permis à la Commission financière de mener à bien son mandat printanier. Au nom de mes collègues de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité et de son engagement dans le cadre de l'examen de ces comptes 2016.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016

2.1. Prise de position sur l'analyse et la recommandation de la Fiduciaire

La Fiduciaire REVICOR Consulting SA, représentée par Mme Estelle Jaunin et M. Markus Jungo, a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à toutes nos questions lors de la réunion commune avec le Conseil communal. Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. Nous aimerions relever les points généraux suivants:

- Comme précédemment, l'organe de révision a bénéficié, pour cet exercice, d'une très bonne collaboration avec l'administration communale.
- La comptabilité générale est tenue régulièrement et est quotidiennement mise à jour. La facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées.
- L'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces comptes.

La Commission financière s'est réjouie de la qualité des rapports de travail entre la Fiduciaire REVICOR Consulting SA et l'administration communale, et elle a apprécié également la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission est également très satisfaite du travail de révision et d'analyse effectué par la Fiduciaire REVICOR Consulting SA, et en particulier du grand travail de suivi des recommandations faites au Service des finances et de leurs priorisations.

L'analyse de la Fiduciaire, tant au niveau des procédures qu'en termes de substance, combinée aux discussions que nous avons eues avec le Conseil communal lors de l'examen des comptes, a conduit notre Commission à mettre en évidence les remarques et recommandations suivantes:

1. Lors de l'exercice précédent, la Fiduciaire avait recommandé la mise en place d'un système de contrôle interne, afin de systématiser, d'harmoniser, de documenter et de contrôler certaines procédures pouvant être optimisées ou pouvant générer des risques. La Commission financière avait d'ailleurs déjà formulé des vœux allant dans ce sens depuis 2011. Le Service des finances semble être aujourd'hui à bout touchant dans l'implémentation d'un tel système et viendra présenter le résultat de son travail dans le courant de l'automne à la Commission financière. Tous les Conseillers communaux ont semblé voir dans cette implémentation une né-

cessité et une opportunité. Rappelons qu'un tel système sera une obligation dans le cadre du nouveau plan comptable harmonisé MCH2.

2. Toujours en lien avec le contrôle interne, la Fiduciaire a vérifié, comme chaque année, les relations d'affaire qu'entretient la Ville avec une entité bancaire. Après la Banque Cantonale de Fribourg en 2016, la Fiduciaire s'est penchée cette année sur les différents comptes que possède la Ville auprès de Postfinance. Il en est ressorti que plusieurs comptes dont la Ville est titulaire n'apparaissaient pas dans la confirmation de solde, ceci étant notamment explicable pour des raisons de libellé ou d'historique. La Commission financière encourage donc le Service des finances à clarifier tous les comptes qu'il détient auprès de PostFinance.
3. Suite au refus populaire de la réforme sur l'imposition des entreprises RIEIII, le Service des finances et la Commission financière sont un peu dans l'expectative, ne connaissant ni le teneur, ni l'agenda de la prochaine proposition de réforme. La Fiduciaire a tenu néanmoins à motiver le Service des finances à rester en contact régulier avec le Service des contributions afin de connaître les impacts de cette future réforme sur les finances de la Ville. La Commission financière se rallie à cette recommandation.
4. La Commission financière a pris connaissance de l'existence de montants négatifs d'un total de 506'000 francs sous forme d'acomptes payés entre 2005 et 2010 par des sociétés radiées aujourd'hui du Registre du commerce, ayant fusionné ou ayant tout simplement disparu. Étant donné qu'aucune taxation n'a suivi ces décomptes, la Fiduciaire conseille d'analyser ces cas et de les suspendre de manière proactive. Le Service juridique de la Ville a été saisi afin de trouver une solution légalement judicieuse.
5. De par le principe de "true and fair view" du MCH2 qui consiste à montrer une vue plus claire sur les actifs et passifs de la Commune, la Commission financière a pris connaissance de l'obligation faite à la Commune de réévaluer son patrimoine administratif d'ici l'entrée en force de la nouvelle loi sur les finances publiques au 1er janvier 2020. Elle aura comme incidence, entre autres, de gonfler artificiellement la fortune de la Commune et d'induire un amortissement obligatoire sur les immeubles actuellement évalués à un franc symbolique. Un fond de réévaluation sera d'ailleurs créé à cet effet. De plus, une estimation de l'actif bilantaire est en train d'être effectué par le Service des finances afin de préparer au mieux la Commune à l'arrivée du MCH2.
6. La Commune a décidé de provisionner à hauteur de 2,5 millions de francs, d'ici la fin 2017, une réserve dédiée aux dix sites pollués répertoriés sur le territoire de la Ville de Fribourg. Si cette réserve semble tout à fait justifiée, la Commission financière reste néanmoins dans l'expectative au niveau du site de la Pila. Les 250 millions de francs annoncés pour son assainissement sembleraient être toujours d'actualité. Si tel est le cas, ce montant serait supporté à hauteur de 40% par la Confédération, 30% par l'État et 30% par la Commune, soit 75 millions de francs à la charge de la Ville. Un exercice budgétaire tout à fait particulier sera sans doute à envisager pour ces prochaines années.
7. La Commission financière a pris connaissance de la volonté du Service des finances de revoir la systématique des imputations internes. Les clefs de répartition sont en train d'être réévaluées et la Commission financière attend donc une proposition pour le budget 2018.

2.2. Rapport de synthèse au Conseil général

Les comptes 2016 de la Ville de Fribourg sont positifs cette année encore. Ils présentent un excédent de revenus de 7'094'605,90 francs¹, soit une amélioration de 6'940'386,90 francs² par rapport à l'excédent de revenu budgétisé de 154'219,00 francs.

Néanmoins, cet excédent de revenu est à nuancer. Il est atteint avant tout grâce à des recettes fiscales extraordinaires et uniques qui s'élèvent à 9 millions de francs, dues en grande partie à la volatilité de certains rendements d'impôts. Ces recettes fiscales extraordinaires sont:

- impôts sur le bénéfice des personnes morales, pour 4,7 millions de francs;
- impôts sur les gains immobiliers, pour 2,7 millions de francs;
- impôts à la source, pour 1 million de francs.

Les recettes fiscales ont été de 6,6%³ supérieures aux prévisions du budget 2016, c'est-à-dire de 9'923'711 francs⁴. Si nous pouvons nous réjouir des rentrées extraordinaires, nous devons néanmoins rester prudents au vu de la diminution de 2'174'490 francs de l'impôt sur le revenu. Cette diminution interroge et peine à trouver de raisons tangibles. Une analyse du Service des finances devra être faite pour savoir si cette baisse amorce une tendance générale vers le bas pour ces prochaines années, ce qui serait préoccupant, ou s'il s'agit d'un résultat unique et difficilement explicable.

Pour terminer, la Commission financière a aussi entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des comptes et du bilan. Toutes nos interrogations ont pu être satisfaites.

2.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des 9 membres présents lors de sa réunion du 15 mai 2017, propose au Conseil général d'approuver les Comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2016, soit un total de revenus de 245'956'236,94 francs (238'262'533,63 francs pour 2015) et un total des charges de 238'861'631,04 francs (237'873'480,38 francs pour 2015), d'où un excédent de revenus de 7'094'605,90 francs (389'053,25 francs pour 2015).

3. Rapport de gestion de l'exercice 2016

Le Rapport de gestion du Conseil communal présente de manière exhaustive la palette des responsabilités et des activités relatives à la bonne gestion d'une collectivité locale. Dans ce sens, il représente un instrument précieux permettant aux Conseillers/lères généraux/ales de se familiariser avec les multiples activités du ménage communal et d'accéder aisément à pléthore de données statistiques. Après de nombreuses améliorations tout au long de la dernière législature, le Rapport de gestion est devenu non seulement informatif, mais aussi digeste; la Commission financière s'en est réjouie. Nonobstant, la Commission a relevé trois points qui lui semblaient primordiaux.

¹ 389'053,25 francs en 2015 / 1'209'094,20 francs en 2014

² 0,1 million en 2015

³ 1,8% en 2015

⁴ 2'543'635 francs en 2015

Premièrement, même si le Conseil communal ne freine pas les vocations, la Commission financière a été quelque peu déçue de voir le peu de femmes salariées en classe E à la Ville de Fribourg. Elle se réjouirait d'une meilleure répartition des genres dans les postes de cadre, comprenant néanmoins la difficulté de réaliser un tel vœu.

Deuxièmement, la Commission financière s'est surprise à ne pas trouver de chapitre sur le développement durable et économique. Même si des engagements sont en cours, nous rendons attentifs le Conseil communal d'avoir toujours une vision très prospective en la matière. Pour rappel, le Conseil communal présentera dans le plan de mi-législature l'avancée de leurs travaux en matière de développement durable.

Pour finir, la Commission financière a estimé qu'il serait de bon aloi d'avoir un résumé des différentes participations de la Ville dans les différentes commissions, associations de communes, pots communs, etc., pour se faire une meilleure vision d'ensemble.

Selon les dispositions de l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis au sujet du Rapport de gestion.

Remerciements

La Commission financière, pour finir, aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et à tous les collaborateurs pour leur engagement de tous les instants, et à vous pour m'avoir écouté jusqu'à maintenant.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 21.01 heures à 21.18 heures.

Discussion générale

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl).

Le bon résultat 2016, contrairement aux apparences, n'est pas la résultante d'une démarche proactive ou d'un cycle vertueux, mais la conséquence d'une estimation trop faible des rentrées fiscales, notamment des personnes morales. Ceci confirme la fragilité et la dépendance des prévisions communales par rapport aux rentrées fiscales. Il est urgent de continuer à développer des outils plus précis d'estimation de ces recettes. Les prévisions données par le Canton, qui sont la base des calculs opérés par la Commune, se révèlent approximatives.

Ce qui est plus préoccupant - comme la souligné M. L. Dietrich, Conseiller communal - pour le groupe DC/vl également, c'est la baisse des rentrées fiscales des personnes physiques, contrairement aux prévisions optimistes avancées par le passé. Soit l'évolution démographique annoncée par les autorités communales durant les législatures précédentes est plus modérée que prévue, soit le revenu moyen des citoyens de la Commune est en régression. Ce qui est inquiétant. Il est donc nécessaire de

reprendre les prévisions d'évolution de la population de la Ville et d'analyser le niveau moyen de son revenu.

Concernant les comptes eux-mêmes, notre groupe n'a pas de remarque particulière. Par contre, nos recommandations passées restent d'actualité concernant la mise en place d'un vrai contrôle interne au sein de la Direction des finances et de l'ensemble des Services de la Commune. Ceci est non seulement une obligation dans la mise en place des nouvelles normes comptables, mais également une protection par rapport à des procédures qui pourraient être détournées ou utilisées à des fins non contrôlées. Un schéma des processus administratifs doit être complété et servir de base à la revue du contrôle interne.

Dans une perspective identique, le suivi des investissements doit être amélioré par la mise en place, pour les plus importants, d'une comptabilisation en immobilisations en cours, en fonction de leur progression et une estimation des factures à recevoir, ceci sans attendre les factures des prestataires qui tardent à venir.

Concernant le Rapport de gestion du Conseil communal, le groupe DC/VI estime qu'il est plus une succession de statistiques sans teinte qu'une véritable analyse des progrès accomplis dans la mise en place d'une politique et d'une stratégie claire et porteuse de valeurs. Nous souhaiterions que le Rapport de gestion de la Ville soit établi sous une forme utile pour le citoyen intéressé, à l'image de n'importe quel autre Rapport de gestion annuel publié par les entités administratives et les entreprises privées ou publics. Les chiffres et informations contenues dans l'actuel rapport ne donnent souvent aucune indication sur le travail accompli et les progrès effectués.

Pour clore, nous voudrions relever les efforts soutenus du Conseiller communal en charge des finances qui est conscient de tous ces progrès à réaliser. Notre groupe approuvera les Comptes 2016 et le Rapport de gestion.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Satisfait mais inquiet, tel est le sentiment du groupe CG-PCS à la lecture des Comptes 2016 de la Ville de Fribourg. Il est difficile en effet de ne pas être satisfait d'un bénéfice de 7 millions de francs, mais il est difficile aussi de ne pas être inquiet d'une baisse de 2 millions de francs de l'impôt sur les personnes physiques, principale source de revenu pour la Commune, je le rappelle.

L'alignement d'une bonne conjoncture permet à Fribourg de s'en sortir convenablement. Mais les revenus exceptionnels de l'impôt sur les bénéficiaires ne reposent que sur quelques entreprises. Il ne s'agit pas d'une ressource pérenne. On peut en dire autant de l'impôt sur les gains immobiliers, par définition assez aléatoire. Les économies sur les investissements, votés mais non réalisés, sont certes bonnes à prendre, mais ne constituent pas non plus un bon signal pour l'attractivité de la Ville.

Le seul vrai motif de satisfaction en fait est un certain rééquilibrage des charges entre le Canton et la Commune et avec les communes voisines. Le CG-PCS veut y voir un bon augure en vue des prochaines négociations sur la fusion du Grand Fribourg.

Le problème structurel de la baisse de l'impôt sur le revenu est beaucoup plus inquiétant. Malgré la hausse de l'impôt adoptée en 2014, le montant global chute de 2 millions de francs. Phénomène passager ou tendance de fond? Le Conseil communal n'est pas en mesure de nous fournir une expli-

cation satisfaisante. Toutefois, un fait ressort des statistiques: alors que le nombre des habitants augmente, celui des contribuables diminue. Quels remèdes y trouver? Pour le CG-PCS, deux éléments s'imposent: la poursuite des investissements et le maintien des prestations à la population. La fusion devrait aussi permettre d'améliorer cette situation, mais il ne faut pas non plus y voir la panacée.

Le CG-PCS salue aussi la bonne gestion interne de la commune. Les charges sont maîtrisées et les écarts au budget, là où ils existent, sont correctement justifiés. Avec peut-être, juste au passage, un petit étonnement. Les affranchissements du Secrétariat de ville dépassent le budget de 28'000 francs soit de 11%. A l'heure du courrier électronique et de la chasse au gaspillage de papier ne pourrait-on pas faire cet effort à la fois économique et écologique?

La maîtrise des emprunts et la gestion de la dette, malgré les investissements importants, sont aussi à saluer. L'amélioration de la marge d'autofinancement nous permettra de poursuivre le rattrapage nécessaire dans les investissements, en particulier dans les écoles que nous venons de voter ou l'aménagement urbain. Dans le même sens, le CG-PCS approuve la constitution de réserves pour les sites pollués et pour la politique foncière active, plutôt que le simple remboursement de la dette.

En conclusion de cette vision d'ensemble, le CG-PCS approuve et soutient les six axes prioritaires définis par le Conseil communal en page 32 du Message. Il l'encourage à maintenir le cap tout en évitant les tempêtes qui ne manqueront pas d'éclater un jour ou l'autre.

Rapport du groupe libéral-radical

Jacquat Vincent (PLR). Le Message du 11 avril 2017, ainsi que les Comptes et le Rapport de gestion pour l'exercice 2016 de notre Commune, ont fait l'objet d'un examen attentif de notre groupe.

L'année passée, lors de l'examen des Comptes 2015, notre groupe relevait que le bénéfice réel de l'exercice 2015, c'est-à-dire sans les éléments uniques et extraordinaires, s'élevait à environ 5,4 millions de francs. Notre analyse mentionnait également que les recettes fiscales de l'année 2015 n'absorbaient pas encore entièrement la hausse d'impôt et que, par conséquent, le potentiel bénéficiaire de la commune pouvait être estimé entre 7 et 8 millions de francs.

Nous connaissons désormais les comptes 2016, dont les recettes fiscales intègrent pour la première fois l'effet de la hausse d'impôt. Et que constatons-nous? L'exercice 2016 se solde par un bénéfice légèrement en dessus de 7 millions de francs. Nous sommes donc exactement dans le tir de nos prévisions annoncées les années précédentes, soit un bénéfice compris entre 7 et 8 millions de francs.

En éliminant les charges uniques et extraordinaires, soit les constitutions de réserves et provisions à hauteur de 8,6 millions de francs ainsi que les recettes considérées comme volatiles par le Conseil communal, à hauteur d'environ 9 millions de francs, le résultat 2016 serait quasiment identique, soit un bénéfice de l'ordre de 7 millions de francs.

Ce résultat comptable ne nous surprend pas, puisque nous l'avions anticipé depuis plusieurs années déjà. Ce qui devrait nous interpeller, en tant que politiciens, c'est le principe d'équilibre budgétaire respectivement le principe d'équité en matière de finances publiques. En cumulant des bénéfices de l'ordre de 7 millions de francs par an, la Commune encaisse assurément trop d'impôts. En créant des réserves et des provisions, la Commune fait supporter le coût de certains investissements futurs sur

le dos des contribuables actuels, ce qui est contraire au critère d'équité dans le domaine des finances publiques qui veut que les bénéficiaires d'une prestation en supportent également la charge.

Afin de corriger cette situation, le Conseil communal serait bien avisé de proposer rapidement une baisse du taux d'impôt actuel, assurément trop élevé, avant que des citoyens et contribuables ne le demandent.

Dans l'analyse de détail, nous relevons que l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en baisse de 2,1 millions de francs par rapport au budget. Ce constat est correct, mais tend à donner une image faussée de la situation. En comparant les recettes de l'impôt sur le revenu 2016 avec celles de 2015, on constate une baisse d'environ 1,2 million de francs. Il en va de même de l'impôt à la source, qui concerne également les personnes physiques. Les revenus provenant de l'impôt à la source augmentent de 1,5 million de francs par rapport au budget 2016, respectivement de 1,3 million de francs par rapport aux comptes 2015. Il faut donc analyser ces deux positions ensemble puisqu'il s'agit des revenus de personnes physiques et globalement ces recettes fiscales (impôt sur le revenu et impôt à la source) sont en augmentation par rapport aux comptes 2015.

Pour être tout à fait exhaustif dans l'analyse, signalons que le nombre de contribuables est passé, selon le Rapport de gestion, de 24'258, pour l'année fiscale 2014, à 23'770 en 2015, soit une diminution de près de 500 contribuables, alors que la population est en légère augmentation. En d'autres termes, les contribuables quittent la ville respectivement ceux qui y arrivent ne paient pas ou peu d'impôts. Le graphique en page 7 du Message est d'ailleurs assez illustratif de la situation.

Le groupe PLR s'est également penché sur le compte des investissements (les pages roses des Comptes 2016). Nous constatons que le budget des investissements prévoyait un total de charges de 53,6 millions de francs en 2016. Or, les comptes clôturent avec des charges de "seulement" 37,6 millions de francs, soit une différence de 16 millions de francs. Si nous comprenons que certains investissements sont reportés ou que certains travaux n'ont pas encore été facturés, nous nous étonnons de cette différence de l'ordre de 30%. En regardant de plus près, nous constatons que certains crédits votés ces dernières années, notamment dans les domaines de la mobilité (chapitre 43), des routes (chapitre 52), de la décharge de Châtillon ou du traitement des eaux (chapitre 53), des parcs et promenade (chapitre 62) ou de l'informatique (chapitre 7) n'ont pas été utilisés. Certains crédits votés remontent à plusieurs années, voire même à 2008 et 2009 pour certains. Nous demandons donc au Conseil communal de faire la lumière sur ces crédits d'investissement, car nous avons la désagréable impression de voter des crédits chaque année, souvent dans l'urgence, alors que les réalisations ne voient pas le jour.

Cette situation du retard dans certains investissements ne fait que conforter notre analyse du taux d'impôt trop élevé actuellement. Le Conseil communal pourrait également s'inspirer de la Commune de Neyruz, qui a intelligemment et temporairement baissé son taux d'impôt, suite au retard dans la mise en œuvre de certains projets.

Au bilan, nous constatons que la provision pour heures supplémentaires se monte à 2,1 millions de francs à fin 2016. Sans connaître le détail par Services et par employé, la provision s'élève à plus de 4'300 francs par équivalent plein-temps à fin 2016. Nous estimons que cette tendance haussière doit faire l'objet d'une attention particulière du Conseil communal afin de pouvoir réduire ces dépenses ces prochaines années. Pour le reste, nous faisons nôtres les observations de la Commission financière.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical acceptera les Comptes 2016 de la Ville de Fribourg, en remerciant le Service compétent, et en particulier M. L. Simon-Vermot pour son professionnalisme et son travail.

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur les Comptes et le Rapport de gestion pour l'année 2016. Il a pris acte avec un enthousiasme mitigé du résultat comptable positif.

Nous comprenons qu'une certaine partie de la classe politique puisse s'offusquer doctement du bénéfice et exiger poliment une baisse d'impôts. Nous le comprenons, mais pensons qu'en l'espèce, croire sincèrement à la justesse des propos nécessite de s'imposer un exercice de myopie et d'ignorer complètement le nombre et le poids des investissements des prochaines années.

Les diverses provisions, réserves et augmentation de la fortune ne seront évidemment pas suffisantes à elles seules pour y faire face. Elles permettent néanmoins d'envisager l'avenir un peu plus sereinement.

Dans ce contexte, *"nous saluons l'augmentation de la provision pour des travaux d'investitions et d'assainissement liés aux sites pollués sur le territoire communal. Toutefois, nous aurions souhaité que ce principe de précaution soit aussi appliqué à la décharge de la Pila, qui coûtera plusieurs dizaines de millions de francs pour la Ville de Fribourg"*. Je cite mes sources: Yolande Peisl-Gaillet, séance du Conseil général du 30 mai 2016, point 4 de l'ordre du jour, examen des Comptes 2015.

Cela étant, nous ne souhaitons pas voir la Ville de Fribourg se comporter comme le Canton et thésauriser, provisionner et inventer de nouvelles réserves, année après année, pris dans une spirale de fausses économies dont il n'ose plus se désavouer. Ainsi, si la fortune devait à nouveau sourire à la Ville lors des prochains exercices, nous souhaiterions savoir, lors de la présentation des Comptes, de quelle manière et dans quelle mesure l'augmentation de la fortune influence la planification budgétaire des cinq années suivantes.

Je vous disais que notre enthousiasme était mitigé. Cela est dû au fait que nous pensons qu'avec un pareil bénéfice, le Conseil communal aurait pu libérer des fonds pour des petits projets dont la population peut tirer un bénéfice immédiat et tangible. Nous pensons notamment aux mesures qui peuvent faciliter la vie des familles, à un renforcement des démarches participatives, à la promotion de l'action citoyenne et de la convivialité ou encore, à titre d'exemple pratique, à l'amélioration de la qualité des aliments proposés dans le cadre scolaire et parascolaire.

En ce qui concerne le Rapport de gestion, nous relevons cette année encore, presque comme si c'était devenu un rituel, le peu d'intérêt que le Conseil communal semble avoir pour la question du développement durable. Nous le regrettons, mais nous nous réjouissons, comme chaque année, des progrès annoncés par l'Exécutif.

Enfin, nous souhaiterions savoir quels outils ont été mis en place par le Conseil communal pour évaluer la mise en œuvre du programme de législature. En effet, le Rapport de gestion est particulièrement muet à cet égard.

C'est avec ces considérations que le groupe des Verts approuvera les Comptes de l'exercice 2016 et qu'il prendra acte du Rapport de gestion.

Rapport de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). "Freude herrscht"! Comment pourrait-il en être autrement face à un résultat aussi extraordinaire? Pour moi, politicien de milice, du jamais vu depuis mon entrée au Conseil général. Mais ce n'est pas uniquement ce phénoménal résultat qui comble le groupe UDC. Ce résultat est évidemment la preuve par l'acte que notre analyse de 2014 démontrant l'absence absolue d'urgence dans l'augmentation d'impôts voulue par le Conseil communal était exacte. Rappelons que nous avons précisé qu'aucune augmentation n'était nécessaire pour les infrastructures scolaires avant 2017 / 2018. Nous l'avons dit et répété, l'UDC rappellera à chaque occasion les motifs incorrects utilisés pour justifier la hausse d'impôts de 2014 jusqu'au moment où ladite hausse d'impôts servira vraiment à couvrir les dépenses prévues, soit les infrastructures scolaires. Cette manne ponctionnée sur le contribuable de la Ville n'est qu'une illusion de richesse qui n'encourage en aucun cas le Conseil communal à rechercher quelque économie que ce soit. Ceci est regrettable, l'avenir ne se présentant pas sous les meilleurs auspices.

Pour le reste, la collaboration entre l'administration communale et les responsables de la Fiduciaire s'est bien déroulée même si la préparation et le processus de bouclage et de décisions doivent encore être optimisés.

Le résultat obtenu grâce à cette collaboration est un rapport très bien présenté et exhaustif. Le travail d'analyse qui relève de notre responsabilité en a dès lors été largement facilité. Nous tenons à adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes et voulons relever tout particulièrement l'excellent travail du responsable des Finances, M. L. Simon-Vermot.

D'une manière très résumée, nous relevons les données suivantes qui nous paraissent importantes pour l'avenir de notre Ville:

1. Depuis bientôt 10 ans, et à chaque occasion, nous mettons en garde les autorités communales sur l'importance de la maîtrise de la démographie. Nous constatons qu'avec un taux de personnes sans emploi constant de +/- 10% et une masse d'impôts sur les personnes physiques qui demeure à la traîne par rapport au reste du Canton, la Ville de Fribourg démontre qu'elle ne parvient pas à attirer ces contribuables qui font la solidité de toute communauté. Rappelons également qu'à Fribourg, 46,93% des contribuables (personnes physiques) paient 89,18% de l'impôt, soit plus de 53 millions de francs, alors que plus de 24%, soit un chiffre en augmentation par rapport à l'exercice précédent, n'en paient pratiquement pas (plus précisément le 0,4%, soit env. 267'000 francs, montant en diminution par rapport à 2015). Cette situation peut et doit être corrigée. D'autre part, ce sont les impôts sur les sociétés qui, ces six dernières années ont permis de sauver les comptes de la Commune. Ils ont régulièrement dépassé, souvent largement, les attentes les plus optimistes. Mais le nouvel environnement résultant de la prochaine nouvelle mouture de la réforme des entreprises destinée à remplacer la RIEIII présente des risques financiers que l'autorité communale elle-même relève.

2. La méthode de recapitalisation de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg acceptée par le Conseil général, et à laquelle le groupe UDC s'était opposé en son temps, n'en finit pas d'être questionnée. En effet, et comme le confirme le rapport de la Fiduciaire, les deux positions au bilan ne représentent aucune valeur ou substance. Cette "illusion" comptable est autorisée par le Service des Communes jusqu'au 30 juin 2016 et doit être revalidée régulièrement. Le groupe UDC souhaite évidemment savoir quelle est la situation actuelle. En outre, la question est de savoir si cette manière de faire sera admise lors de la mise en place du MCH2 vers 2019-2020. De toute manière, la situation de la Caisse de prévoyance étant à nouveau déséquilibrée, nous aurons certainement à en discuter sous peu.
3. Certes, la réserve créée pour le financement des assainissements des sites pollués n'est de loin pas suffisante pour les 10 sites concernant la Ville de Fribourg répertoriés au cadastre cantonal. Mais nous tenons à souligner la volonté du Conseil communal de gérer activement un domaine à hauts risques, mais fait d'incertitudes. Ainsi à la fin de l'année 2017, la réserve consacrée aux sites pollués s'élèvera à 2,5 millions de francs.
4. Nous saluons également l'augmentation de 2,5 millions de francs de la réserve pour une politique foncière active tout en attendant avec le plus grand intérêt d'en voir l'usage.
5. Nous insistons chaque année sur l'importance du développement des énergies renouvelables et nous eussions été ravis qu'une partie même minime de la manne 2016 ait été utilisée pour marquer la volonté de la Commune de s'engager dans cette voie. Mais il ne se passe rien, dommage.
6. Dans le domaine du social et plus particulièrement au sujet de l'assurance-chômage, nous constatons une augmentation sensible des cas de chômage dans les tranches d'âge de 50 ans et plus, également en ce qui concerne le chômage de longue durée, et ce, dans pratiquement tous les niveaux de formation, du niveau auxiliaire à cadres. Nous avons déjà relevé ce problème à plus d'une occasion et nous souhaiterions connaître les mesures que la Ville peut et doit prendre, éventuellement en collaboration avec le Canton, pour faire face à ce lancinant problème.
7. Quand en finira-t-on avec le décompte de la salle Equilibre? Au rythme où vont les choses, on en sera aux premières réparations et le décompte final ne sera toujours pas connu!

"Les plus grandes faiblesses de la Ville de Fribourg sont des investissements insuffisamment financés, une dette qui croît, des dépenses qui augmentent et une gloutonnerie d'investissements. Tout se passe comme si la Ville avait trop vite voulu passer du petit au grand tremplin. Avec les investissements oscillant entre 14 et 18% des dépenses courantes, l'atterrissage risque d'être brutal. Reste à espérer que les récentes élections permettront de retrouver des performances plus convenables". Ces critiques, Mmes et MM., ne sont pas le fait du groupe UDC. Elles sont le reflet des réflexions résultant du comparatif de l'Idheap qui figure dans le dossier des Finances communales du magazine des PME de janvier 2017 où la Ville de Fribourg ne fait pas très bonne figure! Elles sont étrangement proches (ces remarques) du rapport du groupe UDC sur le Plan financier 2017–2021.

Le groupe UDC accepte les Comptes 2016 de même que le Rapport de gestion, en espérant que les doutes qu'il ressent ne deviendront pas réalité.

Rapport du groupe socialiste

Margalhan-Ferrat Corinne (PS). Le groupe socialiste a examiné avec attention, le 22 mai 2017, l'exercice 2016 des Comptes de la Ville, ainsi que le Rapport de gestion, tous deux établis par le Conseil communal. Notre groupe souhaite tout d'abord souligner le cadre constructif et agréable dans lequel se sont déroulées les discussions sur les comptes et tient à remercier tous les membres du Conseil communal, ainsi que M. L. Simon-Vermot, Chef du Service des finances, pour la qualité des informations et les diverses explications qui ont été fournies. Notre groupe tient également à souligner la qualité des documents établis par la Fiduciaire REVICOR Consulting SA et notamment les commentaires étayés apportés au tableau des comptes de la Ville et par le suivi du Conseil communal.

A la lecture de la première page du Message du 11 avril 2017 du Conseil communal sur l'exercice 2016, vous aurez sans nul doute compris que le groupe socialiste se réjouit des comptes de fonctionnement de la Ville qui présentent un résultat positif de plus de 11 millions de francs avant réserves et provisions. Ce résultat positif est à engranger soigneusement, notamment dans le contexte de fusion avec plusieurs des communes du Grand Fribourg, communes qui se portent elles aussi financièrement plutôt bien, voire pour certaines, fort bien. Ce résultat positif de 11 millions de francs permet au Conseil communal de poursuivre une triple stratégie, stratégie partagée par le groupe socialiste.

Cette stratégie comprend un premier volet de constitution de réserves et de provisions sur des objets essentiels pour la Ville. L'attribution notamment de 2,5 millions de francs pour mener une politique foncière active, ce en quoi la première Ville du canton suit l'exemple de l'Etat. Soulignons que le groupe socialiste s'est toujours montré proactif en matière de politique active et constate avec satisfaction que les autres groupes politiques du Conseil général lui ont depuis emboîté le pas. Il nous faut être conscient qu'il n'y aura à l'avenir pas de stratégies urbaines efficaces sans une maîtrise effective du foncier par toutes les collectivités publiques.

Deuxièmement, une réserve de 1,5 millions de francs en matière de sites pollués. L'objectif qui était ainsi affiché pour la fin de l'année 2017 de provisionner un montant de 2,5 millions de francs devrait ainsi être atteint. Le groupe socialiste s'en félicite. Le deuxième volet de la stratégie du Conseil communal que soutient le groupe socialiste, consiste en la réalisation d'un ambitieux programme d'investissements notamment en faveur des infrastructures scolaires. Là aussi, il est essentiel de miser sur la formation des enfants et des adolescents. Et les débats que nous avons eus le montrent en dehors de toute polémique. Le Message sur le crédit d'ouvrage des travaux préparatoires en vue de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz illustre bien les efforts importants consentis par la Ville pour mettre à niveau ces nombreuses, et quelques fois encore bien mal en point, infrastructures scolaires.

Le troisième volet de cette stratégie concerne la limitation de l'endettement. Là aussi, le groupe socialiste soutient cette manière de faire. Après constitution de réserves, le bénéfice de la Commune pour l'exercice 2016 est de plus de 7 millions de francs. Cet excédent de revenu, confortable si on le rapporte au budget total de la Commune, permet au Conseil communal de poursuivre cette stratégie de frein à l'endettement de la Commune. Il ne s'agit pas ici d'amortir pour amortir, mais plutôt de se donner les moyens de se tourner résolument vers l'avenir, notamment vers la fusion, en montrant la grande capacité de notre Commune à réaliser des infrastructures de toutes natures pour ses habitant-e-s mais aussi, et soulignons-le, pour toutes celles et ceux qui vivent dans les Communes voisines. C'est là un point qu'on a souvent tendance à oublier mais la Ville de Fribourg met au service de

la population de toute une région moult infrastructures. Je pense par exemple aussi aux premières réalisations des infrastructures de transports qui se mettent en place au travers des projets d'agglomération de différentes générations. Ce résultat est positif, donc engrangeons-le. Ne nous laissons donc pas distraire par quelques sirènes qui viendraient entonner la chanson d'une éventuelle baisse des impôts. D'autant plus qu'à y regarder de près, et cela ne minimise en rien la bonne gestion des finances par les Conseillers communaux, ce résultat positif s'inscrit aussi dans un contexte particulier dû aux impôts des personnes morales, à savoir des rentrées importantes autant qu'imprévisibles concernant les droits de mutation et les gains immobiliers. Ne nous laissons donc pas distraire par ces sirènes, surtout que les impôts des personnes physiques, impôts beaucoup plus stables dans la construction de nos budgets communaux que ceux des personnes morales, plus volatiles, accusent, en 2016, une baisse sensible. Certes, cela n'est pas encore préoccupant mais nous devons tous à l'avenir suivre avec beaucoup d'attention cette évolution. Surtout que le Plan financier prévoit de gros investissements qui pointent à l'horizon.

Zusammenfassend unterstützen wir diese dreiteilige Strategie des Gemeinderates und genehmigen die Jahresrechnung 2016. Wir unterstützen auch den Geschäftsbericht und unterstreichen die Qualität dieses Berichts. Parteimitglieder werden bei der Detailberatung wieder das Wort ergreifen.

Rugo Claudio (--). M. P. Marchioni, Conseiller général, vient de nous dire que la Commune passait du petit au grand tremplin. J'espère que l'avenir des comptes de la Ville se fera sur les tremplins de sauts à ski et non sur les plongeoirs de la future piscine. Les bénéfices de la sorte pourront s'envoler au présent et au futur aussi.

Le Service des finances, conduit par le M. L. Dietrich, Conseiller communal, ne comprend pas la baisse des impôts des personnes physiques. 2 millions de francs, nous a dit M. M. Page, il y a cinq minutes. Quelques minutes après nous sommes passés à 2,1 millions de francs, rappelés par M. V. Jacquat. Mettez-vous d'accord sur les chiffres et la hausse sur les impôts à la source. Pour le Parti des Artistes, une lecture comptable est pourtant claire. Le monde patronal préfère engager du personnel européen volatile et exploitable. La Ville nous a rappelé, qu'elle aussi, favorisait les CDD par rapport aux CDI dernièrement (postulat n° 21), sources de revenu qui viennent amputer les impôts des personnes physiques permanentes. Concernant le bénéfice, on notera qu'aucun fond n'est attribué à la Caisse de prévoyance.

Je continue en numérotant mes points. Il y en aura deux, je vous rassure.

1. Le Parti des Artistes s'étonne que la Commission financière et le Conseil communal tardent de la sorte. Le document daté du 9 mai 2017 propose aux membres du Conseil général de renouveler le mandat donné à la Fiduciaire REVICOR Consulting SA, couvrant l'exercice 2016, déjà révisé - je souligne - ainsi que celui de l'année suivante.

Le 15 décembre 2014, le Conseil général avait décidé de désigner cette Fiduciaire en qualité d'organe de révision, sous réserve de confirmation, pour les exercices 2016 et 2017.

Y a-t-il eu confirmation du Conseil général? Après avoir épluché les longs et interminables procès-verbaux des séances, je n'ai pas souvenir de l'information ou plutôt de ladite confirmation.

2. En page 5 du document non numéroté "Rapport de la Commission financière sur les Comptes 2016", cette dernière dérive lorsqu'elle veut renommer des chapitres économiques par des en-

têtes politiques. Je cite: "*Deuxièmement, la Commission financière s'est surprise à ne pas trouver de chapitre sur le développement durable et économique...*".

Certes le développement durable est un sujet-clé et ô combien important. Cependant, la Ville de Fribourg, comme tout un chacun, se doit d'agir dans ce sens sans pour autant le notifier nécessairement dans les pièces comptables.

Je vais vous donner un exemple: pour venir à ce Conseil, certains seront venus à pied, d'autres en bus et d'autres en Mercedes, sans qu'il en soit mentionné nulle part dans vos comptabilités; à moins qu'à vous, Conseillers généraux, les semelles de vos chaussures, et qu'à vous Conseillères générales, vos talons aiguilles, ne soient remboursés par vos partis respectifs?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Concernant les remarques de la Commission financière, ainsi que celles de M. A. Sacerdoti qui a aussi abordé le sujet du système de contrôle interne, nous sommes actuellement en très bonne voie. Le Service des finances va se mettre à cet exercice dès l'automne. Il s'agissait aussi d'ailleurs une recommandation de notre Fiduciaire. Ce qui est le plus encourageant, c'est que l'ensemble des Services de la Commune considère la mise en place du système de contrôle interne comme un soutien et non pas comme un audit de contrôle, ce qui, dans ce cadre-là, je crois est vraiment très bien. Nous avons déjà commencé la rédaction des processus, des tâches et des organigrammes. Tout se passe bien et devrait se terminer à 2019 pour l'ensemble de l'administration.

Concernant la RIE III, nous sommes - et je vous le confirme - en contact régulier avec l'Etat et notamment avec un troisième Laurent, M. Laurent Yerly qui est le trésorier de l'Etat. On pourrait dire, pour suivre votre mot, M. le Président de la Commission financière, que c'est un trio infernal.

Concernant la réévaluation MCH2, et c'est un petit peu le pendant de ce qu'a dit M. P. Marchioni concernant la Caisse de pension dans notre bilan, il va y avoir en effet un énorme exercice de réévaluation de nos actifs qui va être fait d'ici 2019-2020. C'est un exercice purement comptable. Donc il faudra faire très attention à ce moment-là dans l'appréciation de la nouvelle fortune et des sommes du bilan. Tout ça sera très bien accompagné. On vous informera aussi en temps utile de tous les tenants et aboutissants de cette réévaluation.

Finalement, vous avez parlé des clefs de répartition. C'est un sujet qui est énorme parce que si on parle des clefs de répartition et que l'on commence à ouvrir cette boîte-là, on doit faire le lien évidemment avec les réflexions sur l'introduction d'une comptabilité analytique, d'une logique globale du report des heures des collaborateurs dans l'ensemble de l'administration, ou partiellement. Si c'est partiellement, quelle logique adopter? Donc on va débiter en 2018, et non pas terminer, parce que c'est vraiment un très gros travail qui nous attend, sachant que l'Etat de Fribourg a tendance à réduire la voilure en matière de gestion par prestation.

M. A. Sacerdoti: estimation trop faible des personnes morales, avez-vous dit. Alors, on peut le voir comme ça. Je tiens juste à répéter ce que j'ai déjà dit: attention, il faut faire très attention aux recettes extraordinaires et ne pas penser qu'elles vont se produire chaque année. Deuxièmement, nous avons une base qui nous est fournie par l'Etat certes, mais sur laquelle nous avons un contrôle. Nous avons des vis de sécurité. Comme on l'a démontré à la Commission financière, la méthode utilisée actuellement est tout à fait adaptée. Ma foi, on ne peut pas éviter la volatilité des effets extraordinaires.

Et puis alors pour la gestion des investissements, il s'agit en l'occurrence d'une recommandation de la Fiduciaire. Elle nous recommande de mettre en place, vu l'importance de nos investissements, un logiciel parce qu'on a actuellement beaucoup de travaux qui sont faits de manière manuelle dans Excel. On connaît les limites d'Excel et on connaît les possibilités d'erreurs humaines ou de formules dans Excel. C'est un sujet qu'on va encore étudier. Je dois quand même spécifier que tous nos investissements et des amortissements qui en découlent sont évidemment faits sur des bases complètement légales. On suit complètement la légalité dans ce cadre-là.

M. M. Page revient sur les risques concernant la fiscalité, les opportunités concernant la fusion et s'étonnait de 28'000 francs d'affranchissements supplémentaires. Pour information, la Commune projette de mettre en place une GED, à savoir, une électronique de l'administration.

M. V. Jacquat, pour le parti libéral-radical. Oui à leur principe d'équilibre en finance publique. Je suis tout à fait d'accord. Cela dit, nous avons différentes choses qui nous occupent. Premièrement, MCH2, qui sera voté prochainement au Grand Conseil, change complètement l'appréhension des finances publiques. A savoir que vous connaissez ce +/- 5% qu'on peut faire sans modifier le taux d'impôt. En l'occurrence, cela va tomber et on pourra dépenser autant de fortune que l'on change complètement de paradigme.

Concernant les investissements. Nous investissons, oui mais nous investissons massivement. C'est à dire qu'on aura un effet qui se coule double ensuite évidemment sur le fonctionnement par les amortissements. Ensuite, je tiens à rappeler encore une fois la volatilité du bénéfice sur les personnes morales. Vous avez dit "vous aviez prévu certes". Cependant, je n'avais quand même pas prévu qu'il y aurait 4,7 millions de francs d'effets extraordinaires. Donc je suis d'accord, mais quand même, il faut modérer un tout petit peu ces propos. Nous avons quand même un objectif de ratio de fonds propres qui devrait être autour des 15% à 20%, et nous sommes actuellement à 9,3 (+ 1,3 points). C'est faible par rapport avec tout ce que nous avons à faire.

Retard sur les investissements: oui, des problèmes de facturations: certes. Il y a aussi des procédures administratives. Vous verrez dans les prochains Messages qui vous seront adressés que nous avons des projets qui sont d'une complexité crasse, très intéressants mais avec vraiment une grande complexité en sous-sol, sur le terrain, les infrastructures, les partenaires, les DDP. Vous aurez toute l'occasion d'appréhender ce genre de faits. Et puis, évidemment, en termes de mobilité, nous avons une coordination avec l'Agglo qui est absolument nécessaire. Des séquences doivent se suivre. Nous sommes aussi dépendants de ce qui se passe au niveau des autres Communes.

J'ajoute encore une chose concernant les projets. Nous avons depuis cette année un état complètement transparent des projets qui sont ouverts ou non. Là aussi, on mise beaucoup sur ce nouvel outil qu'on va utiliser lors de la planification. De plus, je rejoins votre inquiétude concernant la provision sur les heures supplémentaires.

M. O. Collaud, pour le groupe des Verts. Oui décharge de la Pila, oui trois fois oui. Toutefois, avec les montants qui seront en jeu, s'ils sont en jeu, c'est à dire si on commence à faire quelque chose sur ce site, de toute manière ça va engendrer un exercice spécial. On ne va pas pouvoir, à coups de petits millions engrangés, constituer une provision assez importante pour ce cas-là. Ratio de fonds propres: j'en ai parlé. Projets citoyens: alors je vous rappelle qu'on en a actuellement. Je vous en cite trois: le Port, Fribourg Ouvert et puis, par exemple dans le cadre de la cohésion sociale, on a les Agents sym-

pas. Ce n'est pas comme si on ne faisait rien. Il n'y en n'a pas que trois mais c'est ceux que j'ai en tête. Je suis sûr que M. le Syndic pourrait compléter. On ne fait pas rien dans ce cadre-là et un postulat est d'ailleurs déposé à ce sujet.

M. P. Marchioni. Alors là je suis obligé de prendre un petit plus de temps. "Freude herrscht", nicht wirklich, würde ich sagen. On a l'impression que c'est un bon résultat mais il faut tenir compte de toutes les considérations que j'ai expliquées tout à l'heure. La hausse d'impôts est par ailleurs, comme toujours, une des variables lors des budgets. Maîtriser la démographie: oui, mais tant que l'on peut bien sûr. On ne va pas mettre des murs ou des contrôles d'entrée. En effet, ce qui est important, c'est d'essayer de maîtriser le plus possible de paramètres et voir si on peut avoir une influence. Toutefois, on a relativement peu de marges de manœuvre là-dessus. Caisse de prévoyance oui, il y a une grosse réflexion là aussi, comme l'Etat par ailleurs. Vous savez que le troisième contributeur de la Caisse de prévoyance ne rapporte plus rien. Ceci a un impact sur le taux technique. Donc il y a une grosse réflexion à mener là-dessus. Laissez-nous faire ou laissez la Caisse de prévoyance faire ses réflexions. Ils sont en train de le faire. Cette semaine, ils vont y travailler d'ailleurs. Ça avance de ce côté-là. Sites pollués: j'en ai déjà parlé. Energies renouvelables vous avez dit qu'il n'y avait rien. Non. Vous venez d'approuver un projet avec des panneaux solaires sur un bâtiment. Concernant le chômage, là non plus, c'est pas que rien ne se fait. Nous avons un bureau du travail à la Ville de Fribourg. Je crois que ce n'est pas bien connu. Ceci est assez inédit. Je m'interrogeais moi-même sur l'utilité de ce bureau. En l'occurrence, il nous permet d'avoir une action directe sur nos demandeurs d'emploi sur le territoire de la Commune. Un grand nombre de Services utilisent d'ailleurs ces demandeurs d'emploi pour des tâches temporaires. On a une personne, par exemple, qui travaille actuellement à la gestion immobilière. Cela lui permet non seulement de s'occuper mais aussi de peut-être avoir un nouveau certificat ou une nouvelle expérience. Ainsi, la Ville de Fribourg est très active. Elle n'aurait pas besoin de le faire et elle est très active dans ce domaine-là. Concernant Equilibre, je n'ai pas de nouvelles.

Mme C. Margalhan-Ferrat, pour le parti socialiste. Je ne viens que sur une chose, le programme d'investissements des écoles, oui, mais cela répond aussi à une nécessité. Nous avons calculé une clause du besoin avec un nouvel outil et c'est plus qu'une stratégie, là c'est vraiment un besoin que nous avons.

M. C. Rugo. Je ne reviendrai en l'occurrence que sur un point. Il s'agit des contrats. Je n'ai pas bien compris exactement ce que vous voulez dire mais toujours est-il que nous avons des employés communaux qui sont locaux, voire régionaux, c'est-à-dire qu'ils proviennent au-delà des frontières de la Commune et au-delà des frontières du Canton. Je me réjouis en fait assez que notre Ville ait de l'attractivité au-delà de notre territoire, surtout à Fribourg, alors que nous voyons partir nombre de pendulaires hors de notre territoire. Et concernant les CDD, ils sont liés à des projets et c'est normal que ces gens soient conscients de leur condition quand elles sont engagées à la Ville de Fribourg.

Avec ces quelques considérations, je remercie l'ensemble des groupes pour leurs intérêts portés, leurs remarques, leurs réflexions. J'en ai terminé.

Le Président. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des Comptes et du Rapport de gestion. Nous examinerons chapitre par chapitre, d'abord les Comptes puis le Rapport de gestion. Je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite au Président de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les Comptes et ensuite sur le Rapport de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les Comptes puis sur le Rapport de gestion. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des Comptes et d'indiquer la page concernée par votre intervention. En ce qui concerne le Rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de la page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Examen de détail

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes (pages 2 à 5)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Composition du Conseil communal et du Conseil général

Rugo Claudio (--). Je suis content d'apprendre que vous inscrivez à côté de M. C. Rugo "PA", qui veut dire "Parti des Artistes", de même pour M. J.-J. Métrailler "LIB-IND". J'aimerais que sur le site Internet, il en soit de même.

b. Rapport de gestion (Pages 1 à 48)

Pas d'observations.

II. FINANCES

a. Comptes (pages 6 à 9)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Participation de la Commune aux frais de transport

Margalhan-Ferrat Corinne (PS). J'exprime juste un souhait de la part du groupe socialiste. En vue notamment des fusions qui sont à venir, nous souhaiterions que la question de la participation de la Commune aux frais de transport, que ce soit les transports régionaux ou les transports d'agglomération, soit indiquée de manière plus claire. Si on prend la page 9, position 259.364.00 "Participation au trafic régional", à ce montant de plus de 4 millions de francs, il faudrait ajouter la position 1320.352.00 "Frais facturés par l'Agglo" pour plus de 6 millions de francs. Ceci montre l'effort consenti par la Commune de Fribourg en matière de transports publics. La même remarque vaudra d'ailleurs pour la Culture, tout à l'heure.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Nous avons fait un choix dans la présentation des Comptes, à savoir, regrouper l'ensemble des positions concernant l'Agglo dans un chapitre. Il est fort peu probable que nous changions cette vision des choses parce qu'il est extrêmement important de savoir ce que l'Agglo représente dans nos comptes. Evidemment, une position ne peut pas figurer deux fois. C'est un choix. Voici ma réponse. Je comprends bien la volonté de "on pourrait regrouper par nature" mais, en l'occurrence, nos comptes sont construits par Ser-

vices et avec l'Agglomération. Vous pourrez, par contre, faire un commentaire quand nous aborderons les charges par nature.

Steiert Thierry, Syndic. Je souhaite ajouter quelque chose. Nous avons discuté de ces points à la Commission financière. Je remercie Mme C. Margalhan-Ferrat d'avoir attiré l'attention sur ces éléments-là, puisqu'effectivement il est utile de mettre en exergue l'ensemble des montants consentis par la Ville de Fribourg pour les transports. Il n'est pas toujours facile à comprendre que les montants qui figurent sous "Agglomération" sont des montants qui servent à financer les transports urbains, les lignes urbaines, les lignes de l'Agglomération, et les montants qui figurent sur page 9 sont les montants qui partent dans le pot commun des transports régionaux. Ce sont des montants non négligeables et qui sont encore plus élevés depuis que l'Etat a appliqué et maintenu ses mesures structurelles et d'économie. Nous partons du principe, comme M. le Directeur des Finances vient de le dire, qu'on ne peut pas combiner ces deux lignes budgétaires sur une seule ligne pour des raisons évidentes. Par contre, il y aura d'autres moyens, notamment dans le Message ou dans le Rapport de gestion, de rendre attentif au fait que la Ville de Fribourg investit de manière extrêmement importante dans les transports, soit régionaux ou d'agglomération.

b. Rapport de gestion (pages 49 à 69)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Bains de la Motta

Rugo Claudio (--). Je voulais noter que, dans les documents en général, les Bains de la Motta ne sont pas qualifiés de SA, alors que M. le Syndic nous avait confirmé qu'il s'agissait bien d'une SA.

III. ECOLES

a. Comptes (pages 10 à 18)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

311.366.20 Frais d'élèves défavorisés

312.366.20 Frais d'élèves défavorisés

Khamel Seewer Naïma (PS). J'ai une question relative aux rubriques 311.366.20, page 12 et 312.366.20, page 13 concernant l'écart entre les deux montants. Est-ce qu'il y a un manque d'informations par rapport aux familles concernées?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je ne comprends pas votre question, excusez-moi.

Khamel Seewer Naïma (PS). Je ne comprends pas le peu d'utilisation de ce budget.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je ne peux pas vous répondre ce soir. Comme il s'agit de petits montants, il n'y a encore jamais eu de question sur ce point-là. Je vais me renseigner et je vous donnerai une réponse.

b. Rapport de gestion (pages 70 à 94)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

7.2.2 Statistiques

7.8.6 Analyse auto-évaluée par les élèves de 7H à l'aide d'un questionnaire de santé

7.8.7 Analyse "qualitative" auto-évaluée parmi les adolescents des CO (10H) à l'aide d'un questionnaire de santé générale / bien-être

Bourgarel Gilles (Verts). Aux pages 75 et 76, je lis les statistiques concernant les répartitions linguistiques dans les écoles et je constate, à mon plus grand regret, que les quartiers de l'Auge et de la Neuveville sont biffés des écoles bilingues. Il y a une séparation très claire aussi bien au niveau primaire que de l'école enfantine, contrairement à des promesses qui avaient été faites il y a quelques années d'une part, et contrairement au caractère intrinsèque de ces quartiers qui sont parmi les plus mixtes au niveau linguistique de la ville. Je parle des langues française et allemande. Il serait bien de rétablir aussi cette réalité démographique au sein des écoles de manière à favoriser la mixité.

Ensuite, il y a des choses qui me surprennent dans certaines analyses. Aux pages 89 et 90, je ne sais pas à quoi servent ces études, parce qu'on constate qu'il n'y a aucun auteur de bagarre, mais qu'il y a que des victimes. C'est un peu surprenant! Le rapport dans le tableau n° 9 de la page 91, entre les violences subies et les auteurs est aussi assez impressionnant entre les victimes qui sont assez nombreuses et les auteurs de violence qui le sont moins. Il faut croire qu'ils sont vraiment très dangereux. J'aimerais bien connaître l'utilité de ce genre de statistiques d'auto-évaluation par rapport aux réalités rencontrées tous les jours en milieu scolaire. Et j'aimerais voir enfin, vœux pieux, un paragraphe, une fois, concernant les activités en faveur du bilinguisme.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Concernant les remarques pour l'Auge et la Neuveville, c'est un vieux sujet. Vous n'êtes pas sans savoir que cela fait des années qu'il y a maintenant une filière francophone à la Neuveville et une filière germanophone à l'Auge. Pour une question de politique scolaire, il n'est pas possible de mélanger ces filières. Il n'y a pas assez d'élèves pour faire une filière francophone et alémanique à l'Auge et une filière francophone et alémanique à la Neuveville. Aussi cela reste comme ça pour l'instant.

En ce qui concerne ces statistiques, ce sont effectivement des statistiques qui sont faites par notre Service médical scolaire. Cela a un sens pour voir l'évolution de ce qui se passe dans les relations entre les enfants. Maintenant, doit-on les faire paraître? Cela fait des années qu'elles paraissent. Les autres années, vous avez félicité le Service des écoles de faire paraître ces statistiques. Maintenant, si vous trouvez qu'elles sont inutiles, je peux très bien demander à ce qu'elles ne paraissent plus. Nous serons peut-être contents d'avoir un peu moins de pages dans ce rapport.

Finalement, pour les remarques sur les activités du bilinguisme, sachez que le Service des écoles essaye justement de promouvoir le bilinguisme. Nous poussons les responsables d'établissements à faire des projets. Cela commence. Il y a une ébauche de différents projets qui se font, mais on en est encore au balbutiement, j'en suis bien consciente. Je ne peux que

suggérer et encourager. Je leur explique que j'ai des moyens financiers. J'ai même été voir le Conseiller d'Etat pour parler d'un projet pilote, mais tout cela est très difficile à mettre en place. Je n'ai malheureusement que des moyens financiers, mais pas le pouvoir de forcer les enseignants à développer de tels projets. Je pense qu'avec le temps on y arrivera. J'en ai re-parlé maintenant avec la DICS et j'espère bien pouvoir mettre sur pied un projet pilote de classes bilingues. Sachez que c'est un sujet qui me tient à cœur, que je fais le maximum. Toutefois, je ne suis pas la seule qui décide.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes (pages 19 à 23)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 95 à 120)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

8.5.4 Transports en commun (TC)

Sabino Sandra (PS). Je me réfère à la lettre b) du chapitre 8.5.4 (page 117) qui dit: "*Un inventaire des arrêts de bus devant être assainis sous l'angle de la LHand a été réalisé. Cet outil sert à prioriser les aménagements à effectuer, pour assurer leur conformité avec les exigences découlant de cette loi fédérale*".

Or, l'arrêt de bus de la Chassotte (Jura) est en train d'être rénové et, sauf erreur, ces modifications ne sont pas aux normes de la loi pour l'égalité des handicapés. Ma question est donc la suivante: pourquoi ne pas avoir profité de ces travaux pour adapter cet arrêt de bus à la LHand? Je précise que c'est un arrêt très fréquenté puisqu'il est proche du Conservatoire et aussi juste à côté du P+R. Je pense que c'est un accès privilégié pour des personnes en situation de handicap qui souhaitent se rendre en ville en transports en commun.

8.2.3 Vignettes

Allenspach Christoph (PS). J'aimerais juste quelques renseignements complémentaires en ce qui concerne les vignettes de stationnement pour les habitants. Vous constatez qu'il y a une forte augmentation des ventes de vignettes. Toutefois, l'explication disant qu'elle découle des immatriculations de véhicules (possession d'un deuxième ou d'un troisième véhicule par foyer) n'est pas très satisfaisante. En effet, pendant des années, il y avait une stagnation de la vente de vignettes. Certes, le Schoenberg a créé une nouvelle zone de vignettes "habitant". Cependant, cela engendre tout au plus une cinquantaine de vignettes supplémentaires. Il n'est pas très plausible que tout d'un coup autant de voitures soient achetées. J'ai également une autre question: combien de vignettes par ménage sont fournies? Si quelqu'un possédait vingt voitures, recevrait-il toujours trois vignettes? Ma troisième question concerne la réduction des vignettes pour ces employés communaux et les enseignants. Il y en a une cinquantaine de moins maintenant. Avez-vous réalisé un plan de mobilité au moins partiel? Si non, quelles sont les raisons de cette diminution?

8.5 Mobilité

Weibel Rainer (Verts). Au nom du groupe des Verts, nous aimerions également obtenir les réponses à ces questions. Deuxièmement, nous souhaiterions avoir des informations sur les statistiques des accidents qui figurent aux pages 113 à 115. D'une part sur les accidents des piétons (page 113) et d'autre part les accidents des cyclistes (page 115). Il y a des augmentations assez frappantes, d'une part chez les cyclistes, sur une année (70%, si l'on calcule en pourcent) et, d'autre part, chez les cyclistes durant les années 2013 à 2015. Est-ce qu'entretemps, les chiffres de l'année 2016 - parce que c'est le rapport 2016 - sont connus? Est-ce que ces tendances assez impressionnantes ont continué ou ont été diminuées? Quelle est la stratégie du Conseil communal pour réduire à court terme cette évolution, s'il y en a une?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais commencer par répondre à la question tout à fait justifiée de Mme S. Sabino concernant la LHand et les arrêts de bus. Oui, pour qu'un arrêt de bus soit conforme à la LHand, il doit être conforme à deux critères. D'une part, la largeur du quai doit être au minimum de 290 cm au droit de la deuxième, d'autre part, la hauteur du quai doit être au minimum de 16 cm. Vous avez en préambule parlé d'un inventaire. Celui-ci a été fait par un civiliste qui est allé de manière méthodique mesurer chaque arrêt. Aussi, le Service de la mobilité a une vue précise de la situation de chaque arrêt avec les hauteurs, les largeurs, etc., avec également un petit rapport photographique par arrêt. Je rappelle que pour respecter la loi (la LHand), nous avons une mise en conformité qui devrait être effective à l'année 2023. J'en viens de manière précise à la réponse à votre question sur l'arrêt de la Chassotte. Vous avez en partie raison et j'ai en partie tort. De même que j'ai en partie raison et vous avez en partie tort. En fait, nous avons tout simplement profité du chantier de la route de la Broye pour rendre conformes les passages piétons, ainsi que les arrêts de bus. Nous avons profité du chantier pour rendre déjà conforme la hauteur du quai, à savoir, 16 cm. Cependant, comme je vous l'ai expliqué, il faut répondre à deux critères et il faut que la largeur de l'arrêt soit conforme. Pour ces largeurs, il faudrait prendre des emprises, notamment des terrains sur la parcelle du Minigolf. Ces emprises doivent être négociées et faire l'objet de procédures. Oui, nous avons profité d'une opportunité pour rendre l'arrêt en partie conforme mais, en effet, il y aura besoin d'une deuxième étape pour pouvoir faire ces emprises de terrains, les négocier et mettre les éléments à l'enquête de manière à ce que à l'année 2023 au plus tard - nous espérons bien avant - cet arrêt soit également en conformité par rapport à sa largeur.

M. C. Allenspach m'a posé des questions en lien avec les vignettes. Oui, c'est vrai, M. Allenspach, l'introduction de la vignette habitant au Schoenberg a provoqué une hausse de leur nombre, certes moyenne. Elle a surtout provoqué une baisse significative des voitures ventouses qui stationnaient dans le quartier. Actuellement, si vous vous promenez dans le quartier, vous verrez vraiment qu'il y a une grande amélioration au bénéfice des habitants. Le Service de la mobilité est en train de réaliser une statistique. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui le pourcentage mais probablement qu'il s'agira d'un pourcentage de réduction des voitures ventouses à deux chiffres. Vous m'avez aussi posé la question de savoir combien de vignettes par ménage? Je n'ai pas le règlement en tête, mais il me semble que celui-ci permet d'avoir plusieurs vignettes par ménage. Il y a beaucoup de couples à deux voitures. Notre règlement, à ma connaissance, permet d'avoir plusieurs vignettes par ménage, ce qui explique, en effet, la deuxième et la troisième voiture. Pour ce qui est de la réduction des vignettes pour les employés communaux, il y a un plan de mobilité qui est en vigueur et qui était en vigueur

d'ailleurs avant cette législature. Nous sommes attentifs à le faire respecter. Nous avons une politique très restrictive concernant l'octroi des vignettes et je pense que si vous en parliez à ma collègue située à ma gauche, elle pourrait vous confirmer que le Service de la mobilité a une attitude très restrictive.

Pour répondre à M. R. Weibel, par rapport à la statistique piétons. Vous avez raison, nous avons constaté comme vous une tendance à la hausse des accidents de piétons et des accidents de cyclistes. Aujourd'hui, je ne pourrais pas scientifiquement vous en donner les raisons. Elles peuvent être multiples. Elles pourraient en partie s'expliquer par le fait que les pourcentages de part modale piétons-cycles augmentent, ce qui serait positif. Mais plutôt que de m'évader dans des conjectures, je préfère noter votre question et vous répondre de manière circonstanciée, probablement par courriel. Qu'entendons-nous faire? Nous entendons continuer l'amélioration des conditions cadres, tant des piétons que de la mobilité douce. Nous vous présenterons prochainement, dans le Message de requalification de la Gare, des éléments qui amélioreront complètement la mobilité douce et sa sécurisation dans un large périmètre. Nous allons continuer de marquer de nombreuses bandes et bandes cyclables en ville. Nous allons vraiment poursuivre toute cette stratégie d'amélioration de la situation des voies de circulation piétonnes et cycles. Voici en l'état ce que je peux vous dire, si ce n'est que, par le biais de la Commission mobilité douce, vous pourriez avoir des renseignements plus précis. Je vous répondrai également de manière plus précise dans mon e-mail au sujet des différents éléments d'amélioration pour les piétons et les cyclistes.

V. GENIE CIVIL

a. Comptes (pages 24 à 32)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 121 à 141)

Le point suivant donne lieu à discussion:

9.17 Déchets

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). J'ai une question relative au point "Déchetterie principale des Neigles", à la page 127. Les chiffres qui sont indiqués dans le texte sont vraiment impressionnants. Il faut dire aussi que la politesse et le service des membres du personnel sont magnifiques. En tant qu'utilisatrice de la déchetterie, lorsque je rentre, je dois m'arrêter et le contenu des déchets que je vais déposer est contrôlé. Jamais on ne me pose la question si je suis habitante de la Ville, à part à quelques reprises. Je souhaiterais savoir si l'on ne pourrait pas intensifier le contrôle dans le but d'éviter que des habitants d'autres communes utilisent aussi la déchetterie de la Ville.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le 11 mai, j'ai passé toute une matinée à la déchetterie, à la réception. Je peux vous dire que les personnes sont vraiment interrogées pour savoir d'où elles viennent. Vous devez sans doute être connue des personnes de la déchetterie, Mme E. Schneuwly-Aschwanden! Effectivement, il y a une dame qui est régulièrement au guichet et qui tient une statistique. On sait exactement de quelle commune viennent

les voitures. Lors de ma présence, une personne en camionnette voulait nous faire croire qu'elle était en train d'amener à la déchetterie une cuisine privée, mais la personne à l'accueil connaissait par cœur les voitures et les numéros de plaque. Elle savait exactement d'où venaient ces déchets. Ainsi, elle l'a renvoyée à une déchetterie privée, à Tavel. Le contrôle se fait vraiment. En cas d'intérêt, nous pouvons vous faire parvenir les statistiques menées à la déchetterie. Si ça vous intéresse, on peut vous faire parvenir toutes les statistiques que la déchetterie élabore.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes (pages 33 à 38)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 142 à 172)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

10.3.2 Budgets et travaux de fonctionnement

Wolhauer Jean-Pierre (PLR). J'aurais une question par rapport au vandalisme (page 163). Il est fait mention de divers actes de vandalisme sur des sites scolaires. Avez-vous une idée du coût des réparations? Le Conseil communal pense-t-il prendre des mesures de surveillance sur ces sites scolaires?

10.1.2 Plan d'aménagement de détail (PAD); Plan d'aménagement spécial (PAS); Plan d'affectation cantonal (PAC)

10.2 Architecture

Kuhn Martin (PS). J'ai une constatation et une remarque concernant le poste "PAD Poste Bourgeois" (page 145). Je constate que pour ce projet, preuve est faite que des possibilités sont données à la Commune de travailler ensemble avec un privé ou un promoteur pour mettre à jour un parc, je dirais un parking, actuellement et le transformer en un parc qui sera nettement plus agréable pour les habitants du quartier et pour l'Université. Je trouve que c'est une bonne solution et une bonne gestion privée-publique.

L'autre élément concerne la page 153 "Parc des sports – CO de langue allemande (DOSF)". Lors de la précédente législature, j'avais déposé un postulat demandant de remettre à jour et d'améliorer la place de sport de la rue Saint-Agnès. Il m'avait été répondu que ce n'était pas possible financièrement et qu'il y avait d'autres places à remettre à jour en premier lieu. Je constate que, finalement, on va réussir à en faire quelque chose de bien. Un excellent projet qui va être fait sur cette zone pour la DOSF, pour les habitants aussi. Preuve est faite que même si un postulat reçoit une réponse négative, un jour viendra où peut-être...

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. M. Kuhn, je vous remercie pour vos deux remarques concernant la place des sports. Effectivement, elle fait partie de la construction de la DOSF puisque ce site sportif n'était pas mis directement dans le périmètre de l'école, mais justement mis de ce côté-là. Les habitants du quartier et les écoliers pourront profiter

d'un joli parc de sports. Actuellement, nous sommes en train d'étudier les détails de la mise en place. Concernant le PAD Poste Bourgeois, celui-ci devient important parce que l'accès à la poste se fera par le parking des Bourgeois. Aujourd'hui, il est trop tôt pour vous dire s'il y aura un parc ou s'il y aura autre chose sur ce PAD.

Au sujet de la question de M. J.-P. Wolhauser sur les dégradations, nous avons une collaboration avec la Police. Aussi, je passe la parole au Directeur de la Police locale.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Pour répondre à M. J.-P. Wolhauser concernant ces dégradations, la Police locale recommande bien entendu de porter plainte. Quant aux coûts cumulés, nous en possédons une liste que les Services de Mme A. Burgener Woeffray tiennent à jour méthodiquement. Je n'ai pas le montant en mémoire, mais en tout, il s'agit de plusieurs dizaines de milliers de francs. Nous pourrions vous donner le montant précis si vous me donnez le temps d'ouvrir mon ordinateur à la fin de la séance. Ensuite, que faisons-nous? La Police locale a bien entendu rapporté ces éléments à la Police de proximité. Cette liste des dégradations contient les jours de la semaine et certaines informations. Nous avons essayé d'en tirer des indices ou des conclusions, de manière à pouvoir cibler les présences des auteurs de trouble. Nous avons également décidé de nous rencontrer très prochainement tant avec Mme la Directrice de l'Edilité, qu'avec Mme la Directrice des Ecoles, la Police de proximité et la Police locale encore durant le mois de juin 2017. La séance est agendée pour parler de manière plus concrète des mesures que nous pourrions prendre pour l'école du Jura. Il est vrai qu'il est assez difficile d'être présents au bon moment. C'est d'ailleurs davantage la Police de proximité de faire ce travail qu'à la Police locale. Ce que je peux vous dire, si cela peut "vous rassurer", c'est que nous en sommes conscients et que nous nous occupons du problème de manière concertée. Nous espérons, qui sait, pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles prochainement.

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes (page 39)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 173 à 183)

Pas d'observations.

VIII. CULTURE

a. Comptes (Pages 40 à 41)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 184 à 199)

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. J'aimerais faire deux remarques:

- 1) Cette remarque est pour moi extrêmement importante. Il s'agit de la reprise du rapport des Assises de la culture comme base de notre stratégie. Il était extrêmement important de redonner un feedback ou un suivi aux acteurs par rapport à cela. On y travaille.
- 2) Vous constatez, en page 189, la complexité du cadre ou de l'environnement culturel dans lequel on se meut. Là aussi, un comité de pilotage culture 2030 a été mis en place entre l'Agglomération, Coriolis Infrastructures et la Ville de Fribourg pour coordonner notre action. On s'est beaucoup rapproché de l'Agglomération et de Coriolis Infrastructures aussi. C'est quelque chose que l'on ne sait pas mais il s'agit de travaux très importants qui donneront leurs fruits aussi vite que possible.

Les points suivants donnent lieu à discussion:

Festival de Jazz

Rugo Claudio (--). Il fut un temps où il y avait un festival de Jazz à Fribourg et c'était le moteur de beaucoup de projets de Jazz. Cela a été un peu kidnappé par le Rock, comme d'habitude, et on a les Georges maintenant. Que comptez-vous faire? Le projet est fini? Peut-on commencer à vendre nos instruments sur Ricardo? Dites-nous ce que vous pensez faire, merci.

12.3.1 Coriolis Infrastructures

Murith Simon (DC/vl). J'ai deux questions concernant Coriolis Infrastructures (page 187).

La première: quand on sait que les acteurs culturels sont soumis à des exigences lourdes quant à leurs infrastructures, techniques, sanitaires ou autres, et qu'elles y allouent par conséquent une part importante de leurs budgets, cette institution a toute son importance. Vu que cela fait partie de la compétence de Coriolis Infrastructures de soutenir les infrastructures. La part prépondérante du budget est allouée à la Fondation Equilibre et à Nuithonie. D'autres peuvent demander un subventionnement comme par exemple Fri-Son ou le Nouveau Monde qui l'ont fait.

Or, le financement de Coriolis Infrastructures repose en partie sur le revenu du casino de Fribourg, c'est-à-dire sur des habitudes de consommation qui fluctuent et qui sont difficilement prévisibles. Il y a la concurrence avec de nouveaux casinos et surtout avec les jeux en ligne qui va s'intensifier. On constate que l'apport du casino diminue sensiblement; en 2012, c'était 2'000'000 millions de francs, et il a chuté à moins d'un million et demi en 2016. Cette diminution risque de continuer, alors que les coûts des travaux d'entretien, voire d'assainissement des espaces culturels, ne diminueront pas, bien au contraire.

D'où ma première question: Quels sont les pistes du Conseil communal pour trouver des sources de financement alternatives?

La seconde se réfère au dernier chapitre relatif au cofinancement par les communes membres, au prorata du nombre d'habitants. Un postulat avait été déposé par M. L. Dietrich et transmis au Conseil communal le 23 février 2015 demandant une politique active d'élargissement du nombre de communes membres de Coriolis Infrastructures. Dans sa réponse, le Conseil communal mentionnait l'adhésion des communes d'Avry et Matran. Or, on sait aujourd'hui que si Matran a intégré Coriolis Infrastructures, le Conseil général d'Avry y a renoncé en séance du mercredi 14 décembre 2016.

Question 2: Quelle est la stratégie du Conseil communal pour inciter de nouvelles communes à rejoindre Coriolis Infrastructures, afin de financer des prestations dont leurs habitant-e-s bénéficient également? En outre, quelles sont les mesures précises entreprises par les autorités compétentes pour faire avancer ce dossier?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Je ne reviendrai pas sur le festival de jazz qu'il y avait à la place Georges-Python. Le Conseil communal a décidé de travailler avec les Georges. C'est une belle manifestation. Il s'agit d'une manifestation-phare qui anime nos rues pendant l'été, que nous soutenons, et il n'est pas du tout prévu de changer d'optique pour l'instant.

Concernant la question de M. S. Murith qui avait prévu de poser la dernière fois et qui profite de la poser ce soir, Dieu merci parce que j'ai une réponse. Accordez-moi un tout petit peu de temps parce que c'est un sujet relativement complexe. La stratégie de Coriolis est élaborée par son comité et non par le Conseil communal. Le Conseil communal est cependant représenté par un membre au comité et par deux membres lors de l'assemblée des délégués. Ces deux représentants travaillent tout à fait dans le sens de votre question à laquelle je réponds de ce pas. Tout d'abord, je me dois de souligner que la structure de financement par l'intermédiaire d'un casino est une solution unique en Suisse et souvent citée dans les milieux culturels comme un exemple. Il est vrai que Coriolis Infrastructures est financée pour moitié par le revenu du casino à la hauteur de l'allègement fiscal accordé par la Commission fédérale des maisons de jeux. Et c'est là bien tout le coût. Il est actuellement à 12,5% mais par décision de la Direction générale du casino Barrière en France, il était prévu de le réduire à 8. Les négociations menées grâce à Coriolis Infrastructures qui avaient occupé le comité lors d'une grande partie de l'année passée ont été fructueuses. Toutefois, cet apport reste en effet variable. L'autre apport est assuré par les communes membres, à raison d'un maximum de 32,50 francs par habitant. En Ville de Fribourg, le budget 2016 comptait 32,50 francs mais Coriolis a pu rétrocéder 4 francs par habitant en 2016; la situation étant suffisamment saine pour le faire, notamment grâce à une réserve se montant à quelques 20% des frais de fonctionnement. Il est donc important de continuer de maintenir de bonnes relations avec le casino et la CFMJ tout autant que d'augmenter le nombre de communes adhérentes. Idéalement, et ce serait le but visé, le cercle des communes participantes devraient se rapprocher le plus possible de celui de l'Agglomération. Enfin, d'autres sources de financement sont à l'étude. Les membres du comité vont se pencher sur cette dépendance prochainement. Les statuts de Coriolis spécifient, dans son article 4 la possibilité de dons et de subventionnements. Cependant, il ne veut pas faire de concurrence à d'autres acteurs et particulièrement à celui à qui il accorde un mandat de prestation, à savoir, Equilibre-Nuithonie financé par Coriolis. Coriolis qui est d'ailleurs très active dans la recherche de dons et de sponsors. Vous comprendrez donc que la situation est assez étroite pour Coriolis et d'autres sources de financement. On a le casino, on a les Communes et puis la seule chose qu'on peut faire, c'est vraiment d'élargir ce périmètre. Ainsi, si vous connaissez des gens qui ont des bons appuis dans les Communes, je pense particulière-

ment à Marly, n'hésitez pas. Il faudrait vraiment qu'on se rapproche pour ces deux magnifiques infrastructures que l'on a.

IX. SPORTS

- a. Comptes (pages 42 à 45)
Pas d'observations.
- b. Rapport de gestion (pages 200 à 205)

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

- a. Comptes (pages 46 à 48)

Pas d'observations.
- b. Rapport de gestion (pages 206 à 214)

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

- a. Comptes (page 49)

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Je vais faire une remarque parce que j'avais reçu des commentaires lors de la présentation du budget 2017 où on prévoyait une diminution de l'aide sociale et des remarques pour comprendre pourquoi on diminuait l'aide sociale. Nous avons une explication que vous pouvez trouver dans le Rapport de gestion, en page 218. Jusqu'alors, les personnes avec un permis "B réfugié" recevaient un permis "C réfugié" après cinq ans. Pendant les cinq premières années, elles sont à la charge de l'Etat et après cinq ans, elles recevaient automatiquement un permis C. Ainsi, elles arrivaient à l'aide sociale. Or, depuis la modification de la loi fédérale sur les étrangers, les personnes avec un permis B restent avec un permis B parce que pour obtenir un permis C, il faut être intégré, c'est-à-dire être indépendant économiquement. Ce qui fait que ces personnes n'obtiennent pas le permis C puisque souvent elles ne parlent pas le français, elles ne sont pas intégrées, elles ne sont pas économiquement indépendantes. Par conséquent, c'est l'Etat qui garde à sa charge ces personnes. Pour l'Etat, cela représente un montant de plus de 2 millions de francs qui reste à sa charge, alors qu'avant, ces 2 millions de francs passaient à la charge de la Commune, dès que ces personnes se retrouvaient à l'aide sociale de la Ville.

b. Rapport de gestion (pages 215 à 220)

Le point suivant donne lieu à discussion:

15. Aide sociale

Gex Jean-Noël (PLR). Dans l'analyse des employés à plein temps, j'aimerais juste des renseignements complémentaires à la page 215. Comment est-ce qu'on arrive à 480% pour le Secteur comptabilité, avec un Chef de secteur à 100% et quatre employés à 280%? La même question se pose pour le Secteur administration. Comment est-ce qu'on arrive à 500%, avec six employées à 530% et un chef de secteur à 90%? Pour le secteur social, le calcul est correct: 1'940%.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Il semble effectivement que les chiffres ne soient pas corrects. Je pense que le total doit être juste mais les chiffres de côté ne sont pas exacts. Je vous fournirai l'explication.

XII. CURATELLES D'ADULTES

a. Comptes (page 50)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 221 à 225)

Le point suivant donne lieu à discussion:

16. Curatelles d'adultes

Gex Jean-Noël (PLR). Là aussi, Secteur comptabilité 5,06 EPT. Je me demande qui est occupé à 0,6%. Voilà, c'est juste une question que je me posais. Le Service compte 25,86 EPT. Si j'additionne tous les chiffres, je n'y arrive pas.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Là aussi, je vous fournirai une explication.

XIII. AGGLOMERATION

a. Comptes (page 51)

Pas d'observations.

XIV. INVESTISSEMENTS

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je n'ai pas de remarques en l'état, ayant déjà fait mes commentaires lors de l'entrée en matière.

XV. BILAN

Pas d'observations.

XVI. COMPTES PAR NATURE

Pas d'observations.

XVII. ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'apporte une petite explication concernant la différence entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Le patrimoine administratif concerne le patrimoine dont nous avons besoin pour, pour le fonctionnement de l'administration.

XVIII. FONDS ET FONDATIONS

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Nous sommes toujours encore en train de travailler sur ce chapitre-là et notamment sur son contenu relatif aux différents fonds que nous avons en Ville de Fribourg. Toutefois, ça prend un certain temps.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 65 membres présents, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 15, du 11 avril 2017;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	245'956'236,94
Total des charges	Fr.	238'861'631,04
d'où un excédent de revenus de	Fr.	7'094'605,90

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 29 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain Perritaz

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

Ont voté Oui: 65 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gremaud Claude (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (--), Odermatt Tina (PS)

Rapport de gestion

Vote

La gestion du Conseil communal, dont le Rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 62 voix contre 0 et 3 abstentions.

Ont voté Oui: 62 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 3 Fasel Blaise (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl)

N'ont pas voté: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gremaud Claude (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (--), Odermatt Tina (PS)

La séance est levée à 22.58 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Pierre-Alain PERRITAZ

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI